

## Troisième séance, jeudi 8 novembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2018-DAEC-140 Adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier SIERA; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de loi 2018-DAEC-62 Modification de la loi sur la gestion des déchets (lutte contre les déchets sauvages); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Mandat 2017-GC-155 Ruedi Schläfli/Solange Berset/Daniel Bürdel/Markus Zosso/Yvan Hunziker/Romain Collaud/Julia Senti/Bernadette Mäder-Brühlhart/Dominique Zamofing/Emanuel Waeber Campus du Lac-Noir; prise en considération. – Motion 2018-GC-18 Pierre Mauron/Peter Wüthrich Apprentissage de la langue partenaire par immersion; prise en considération. – Mandat 2018-GC-21 Laurent Thévoz/Bernadette Mäder-Brühlhart/Christa Mutter/Paola Ghielmini Krayenbühl/Sylvie Bonvin-Sansonens/André Schneuwly/Benoît Rey/Bruno Marmier/Cédric Péclard/Claude Chassot Promotion des classes bilingues et des projets d’immersion grâce au bénéfice de la BNS; prise en considération. – Projet de décret 2018-DIAF-18 Octroi d’un crédit d’engagement pour l’équipement des forêts domaniales et d’autres biens; entrée en matière, lecture des articles et vote final.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Markus Bapst, Claude Chassot, Michel Chevalley, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Fritz Glauser, Nadia Savary-Moser, Ralph Alexander Schmid, Markus Zosso; sans: Jean-Daniel Schumacher, Ruedi Vonlanthen.

M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

### Projet de loi 2018-DAEC-140 Adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier SIERA<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gabrielle Bourguet** (PDC/CVP, VE).  
Commissaire: **Jean-François Steiert**, Directeur de l’aménagement, de l’environnement et des constructions.

#### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** La Commission des affaires extérieures (CAE) a examiné le projet de convention qui nous est soumis, tout d’abord, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2018, dans le cadre de la procédure de consultation, en présence de M. le Conseiller d’Etat et de M. Philippe Berset, conseiller juridique auprès

de la Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions, puis lors de sa séance du 19 octobre 2018, en présence de M. le Conseiller d’Etat et de M. André Magnin, ingénieur cantonal et chef du Service des ponts et chaussées, dans le cadre de la procédure de ratification, ratification qui est soumise au Grand Conseil aujourd’hui.

La convention intercantonale sur le Service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier (SIERA) s’inscrit dans le contexte de la collaboration intercantonale, dans le domaine de l’entretien des routes nationales. Elle lie les cantons de l’unité territoriale II, qui couvre une partie de la Suisse occidentale, soit les cantons de Vaud, Genève et Fribourg. Ces trois cantons sont déjà liés dans ce domaine par une convention intercantonale de 2007. L’OFROU leur a demandé, en décembre 2015, de réduire leurs coûts de 3 millions de frs, afin de garantir une rentabilité adéquate, ce qui ne serait pas possible selon le fonctionnement de l’unité territoriale II tel que prévu dans la convention de 2007.

Vous avez pu lire dans le message tout l’historique et toutes les variantes étudiées, je vous fais grâce de les détailler ici. La forme juridique choisie dans la nouvelle convention est l’établissement autonome de droit public intercantonal, ce qui constitue une particularité romande. Le système trouvé, notamment au niveau du chiffrage financier, a fait l’objet de longues discussions. La part fribourgeoise au financement, liée à la longueur du tronçon routier fribourgeois, est de 25%. Le système vaudois a été choisi pour l’informatique. Le nouveau système prévu permet des simplifications administratives par rapport au système actuel. Le personnel reste employé par chacun des trois cantons partenaires, personnel qui, pour le canton de Fribourg, reste soumis à la Lpers. Le siège de l’établissement est à Lausanne.

<sup>1</sup> Message pp. 3642ss.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin dernier, les membres de la Commission des affaires extérieures ont émis quelques remarques et posé plusieurs questions, surtout liées à la complexité de la construction choisie, mais la CAE n'a proposé aucun amendement. Elle a également renoncé à la rédaction d'une prise de position et a proposé au Bureau interparlementaire de coordination (BIC) de renoncer à une commission interparlementaire d'examen, commission d'examen qui n'a pas été organisée, les deux autres cantons concernés y ayant également renoncé.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui n'a subi aucune modification depuis la procédure de consultation. Lors de la séance du 19 octobre dernier, destinée cette fois-ci à donner le préavis de la CAE sur l'objet qui nous est soumis aujourd'hui pour ratification, M. le commissaire du Gouvernement a eu l'occasion de répondre encore à l'une ou l'autre question, notamment sur la notion de travaux pour tiers ou en matière de réserves. L'une des questions portait également sur la nécessité d'instituer une commission interparlementaire de contrôle pour ce nouvel établissement. Le commissaire du Gouvernement a rappelé que cela est dicté par la convention sur la participation des parlements (CoPaRL), qui découle de l'ancienne convention des conventions et qui a institué une plus grande participation des parlements au contrôle des institutions intercantionales.

A noter encore que nous ne pouvons aujourd'hui plus amender cette convention. Elle est à prendre ou à laisser dans son intégralité. La Commission des affaires extérieures a préavisé favorablement cet objet à l'unanimité, lors de sa séance du 19 octobre dernier, et vous invite à accepter le projet de loi tel qu'il vous est soumis.

Je souhaiterais encore remercier – et je les ai vus présents à la tribune – une fois vivement M. le Commissaire du Gouvernement – pas présent à la tribune mais sur son siège de commissaire du Gouvernement –, mais aussi MM. Philippe Berset et André Magnin, pour leur disponibilité envers notre commission. Merci beaucoup Messieurs pour votre présence et votre disponibilité.

**Le Commissaire.** Merci aussi, M<sup>me</sup> la Rapporteuse, pour l'agréable collaboration.

M<sup>me</sup> la Rapporteuse a dit tout ce qu'il fallait en termes de procédure, de suivi, de marge de manœuvre qu'il reste au Grand Conseil. Et, dans cette procédure un peu particulière mais réglée au niveau intercantonal en Suisse occidentale, je me permets de rappeler quelques questions de principe, qui donnent un peu les éléments succincts et résumés du message, essentiellement de la convention intercantonale qui a été convenue entre les trois cantons, à savoir les cantons de Fribourg, Vaud et Genève. Le but premier est un gain d'efficacité, en renforçant la collaboration intercantonale en matière d'entretien des routes nationales. Sur un plan pratique, ce sont des concentrations en termes de machines, d'enga-

gement du personnel et de masse critique. On est encore aujourd'hui, si on prend le volume de chacun des cantons concernés, dans des masses critiques qui sont parfois insuffisantes pour utiliser au mieux le parc de véhicules. Dans ce sens-là, nous partons du fait que nous pouvons réaliser un certain nombre d'économies, dans un contexte où on nous demande de faire plus avec une fréquence plus importante sur les routes, avec des exigences de la Confédération qui sont devenues plus importantes, le tout en dépensant un petit peu moins d'argent et c'est ici un mandat de l'Office fédéral des routes. Un petit rappel peut-être: le 1<sup>er</sup> janvier 2008, nous avons eu l'entrée en vigueur de la RPT, qui nous préoccupe à d'autres escales encore régulièrement. Dans cette RPT, il y avait aussi un élément qui concerne directement l'objet dont vous discutez aujourd'hui, c'est l'unique propriétaire du réseau des routes nationales qu'est devenue la Confédération, avec un certain nombre de conséquences. La Confédération, suite à ce transfert de propriété, a décidé de subdiviser le réseau de routes nationales suisses en 11 unités territoriales. Ces unités territoriales ont été organisées selon des modalités variables en Suisse. Une unité est constituée par les cantons de Fribourg, Vaud et Genève et c'est la base géographique de l'accord sur lequel nous discutons aujourd'hui. Le 11 décembre 2007, les trois cantons qui sont membres de ce qu'on appelle UT II, cette unité territoriale II, ont conclu un premier accord de collaboration. Vous retrouvez dans le message, en page 2, les principaux éléments de cette collaboration, je ne vais donc pas les reprendre ici. L'unité territoriale II, en comparaison nationale, est la plus grande unité territoriale qui s'occupe d'entretien de routes. Nous sommes, entre les trois cantons, responsables de l'entretien d'environ 302 km de routes nationales, ce qui correspond à environ 15% de l'ensemble du réseau de routes nationales suisses, avec un chiffre d'affaires d'environ 55 millions de frs. Nous avons entre 180 et 190 collaborateurs répartis pour 45 EPT pour le canton de Fribourg, 120–130 EPT pour le canton de Vaud et 14 EPT pour la république et canton de Genève. Ceci vous donne les ordres de grandeur approximatifs de l'importance des différents cantons, toujours en termes quantitatifs évidemment, sur ce projet.

Dans une lettre du 22 décembre 2015, l'Office fédéral des routes a demandé à plusieurs régions, mais aussi à l'unité territoriale II, de prévoir une réduction des coûts de 3 millions de frs, pour garantir une rentabilité adéquate. Cela a amené les cantons concernés à plancher sur un certain nombre de variantes de réorganisation. Ces variantes étaient d'une part nommées optimisation du statu quo, renforcement conventionnel du dispositif actuel, fondation d'une société anonyme, fondation d'un établissement autonome de droit public et la cinquième variante, intégration de la gestion et des engagements de l'unité territoriale II dans le canton de Vaud, ce qui aurait rendu le canton de Vaud responsable de l'entretien des routes nationales dans les trois cantons concernés. Après comparaison des structures juridiques des autres unités ter-

ritoriales (vous trouvez en page 5 du message les principales variantes institutionnelles d'organisation des régions territoriales), les trois cantons concernés ont choisi la variante d'un établissement autonome de droit public, où vous trouvez les principales caractéristiques au bas de la page 5. Je ne vais pas les reprendre dans leur ensemble. Les trois conseils d'Etat des trois cantons partenaires se sont donc mis d'accord sur cette forme-là. Ils ont préparé une convention, dont les principaux points concernent les objectifs généraux, comment s'organiser matériellement pour répondre aux attentes financières de l'Office fédéral des routes, c'est-à-dire réduire la voilure d'environ 3 millions de frs, en faisant plus de prestations de manière plus efficace. Ce n'est pas évident, si vous regardez le volume global, nous sommes à un peu plus de 5% du volume financier global qui doit être économisé. Nous parlions de 55 millions. Par rapport aux 55 millions, il faut être plus efficace pour 3 millions, encore une fois tout en faisant plutôt plus que moins de prestations. Nous sommes d'avis que c'est faisable avec la structure qui est prévue. Nous avons réglé dans le projet de convention l'apport en nature et le transfert du parc de véhicules. Sur toute la question de l'inscription au bilan en fonction de l'âge des véhicules, des taux d'amortissement etc., vous trouvez l'ensemble des mesures ou démarches techniques aux pages 9 et 10 ainsi que dans les tableaux adjoints. Conséquences sur l'effectif du personnel: je rappelle ici que le personnel reste pour la quasi-totalité en droit cantonal de chacun des trois cantons concernés. Conséquences sur le budget de fonctionnement: différentes conséquences matérielles avec, pour le canton de Fribourg, les prestations des employés de l'Etat de Fribourg pour SIERA que vous trouvez en page 11 du rapport. Comme vous avez toutes et tous lu ce rapport, je ne vais pas aller plus loin dans les détails et je réponds volontiers aux questions qui pourraient rester ouvertes.

Je vous invite à suivre la proposition de la Commission des affaires extérieures et à entrer en matière.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Seit dem 1. Januar 2008 werden die Nationalstrassen vom Bund gebaut, unterhalten und bewirtschaftet. Gemäss dem Bundesgesetz über die Nationalstrassen kann der Bund diese Aufgaben an öffentlich-rechtliche, private oder gemischte Organisationen übertragen. Das vorliegende Konkordat rechtfertigt sich im Willen der Konkordatskantone Freiburg, Waadt und Genf, sich eine Organisation zu geben, mit der die auf ihrem Gebiet liegenden Nationalstrassen effizient bewirtschaftet und nach neuesten Vorgaben unterhalten werden können – eine Aufgabe, welche das Bundesamt für Strassen, das ASTRA, dem Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons (SIERA) im Namen des Bundes überträgt.

Das SIERA ist eine autonome öffentlich-rechtliche Anstalt, die das Recht aller drei Kantone berücksichtigt. Die Kantone stellen die für die Erfüllung der Aufgaben notwendigen Mitarbeitenden zur Verfügung, mit andern Worten unterstehen

diese dem Recht ihres Herkunftskantons, vergleichbar mit dem Interkantonalen Gymnasium der Broye. Das Konkordat ist nicht etwas Neues, es ersetzt die interkantonale Übereinkunft vom 11. Dezember 2007. Eine Revision wurde notwendig, weil gewisse finanzielle und organisatorische Elemente des alten Übereinkommens nicht mehr den heutigen Erfordernissen entsprachen. Das neue Konkordat wird, wenn alles gut läuft, am 1. Januar 2019 in Kraft treten.

Wie die Kommission für auswärtige Angelegenheiten stimmt die Sozialdemokratische Fraktion diesem Konkordat zu und lädt Sie ein, dasselbe zu tun.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Ich verzichte darauf, den Inhalt der Konvention noch einmal zusammenzufassen, da das inzwischen bereits drei Mal geschehen ist.

Der Einfluss unseres Rates auf den Inhalt ist extrem nahe bei null, deshalb schliesst sich die Fraktion Mitte Links Grün dem Standpunkt der Kommission für auswärtige Angelegenheiten an, die das ja im Detail untersucht hat.

Ich möchte nur eine Bemerkung machen: Wir befürworten ausdrücklich diese interkantonale Koordination. Falls es sich in Zukunft bewerkstelligen liesse, auf interkantonaler Ebene weniger komplexe, bürokratische und politische Formen der Zusammenarbeit zu finden, wäre unsere Fraktion sehr zufrieden.

**Hayoz Madeleine** (PDC/CVP, LA). Je ne reviendrai pas sur le projet SIERA, qui a été très bien expliqué jusqu'alors. J'ai juste quelques questions à poser à M. le Commissaire. La première concerne les véhicules qui sont transférés à SIERA: qu'en est-il du bâtiment de Granges-Paccot?

La seconde question: comme l'unité territoriale II externalise un certain nombre de prestations auprès d'entreprises tierces, pour un montant annuel d'environ 25 millions, ne faudrait-il pas ici faire des économies et assurer certaines tâches par SIERA, vu que le personnel reste à son stade actuel et que l'organisation va être simplifiée pour éviter les redondances?

Enfin, sur les 55 millions, le solde du chiffre d'affaires sert à financer les travaux à effectuer pour les réparations et les dégâts découlant des accidents de la circulation. Sur les routes cantonales, cela incombe à celui qui a provoqué l'accident. Cela n'est-il pas la même chose sur le réseau autoroutier?

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la convention intercantonale.

**Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA). Ich habe keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit zu deklarieren.

Je parle au nom du groupe libéral-radical, qui entre en matière en ce qui concerne ce projet de collaboration. Notre groupe s'est posé la question de l'utilité de la commission interparlementaire de contrôle instituée à l'article 7 de la convention. Il

s'agit d'une coutume visant à augmenter l'emprise des parlements sur la politique publique réalisée sur la forme de collaborations intercantionales.

Es bleibt kritisch zu hinterfragen, ob in zukünftigen Vereinbarungen diese Organisationsform noch Sinn macht, oder ob darauf verzichtet werden kann.

In Artikel 10 werden Arbeiten für Dritte erwähnt. Hier geht es nicht um die Konkurrenzierung von Privatunternehmen, sondern um technische Unterhaltsarbeiten für die beteiligten Kantone.

On se laisse la porte ouverte pour les privés, mais le but n'est pas de faire de la concurrence déloyale envers l'économie privée.

En conclusion, le groupe libéral-radical soutient dans sa grande majorité l'adhésion du canton de Fribourg à la convention SIERA.

**La Rapporteure.** Je constate que toutes les personnes, tous les groupes qui se sont exprimés, acceptent l'entrée en vigueur et je les en remercie. Quant aux questions et remarques, elles ont été adressées directement à M. le Commissaire du Gouvernement. Je lui laisse donc le soin d'y répondre.

**Le Commissaire.** Frau Hänni-Fischer, Frau Grossrätin Mutter, Frau Grossrätin Schwander danke ich für die Überlegungen – Sie haben keine eigentlichen Fragen gestellt. Frau Mutter hat die Frage gestellt zur Komplexität des Verfahrens, die ebenfalls von anderen Grossrätinnen erwähnt wurden. Es gibt heute ein Verfahren, das wir einfach angewendet haben zwischen den drei Kantonen. Der Interpretationsspielraum zur Anwendung des interkantonalen Verfahrens, das ein spezifisches Verfahren ist und das es in dieser Form nur in der Westschweiz gibt, ist relativ eng. Die Westschweizer Kantone haben vor einigen Jahren beschlossen, die Parlamente mitdiskutieren zu lassen über die Art und Weise der interkantonalen Zusammenarbeit. Ähnliche Überlegungen werden teilweise institutionell bei der Frage der Zusammenarbeit zwischen den Gemeinden gemacht.

Sie stellen die Frage der Verteilung der Verantwortlichkeit der Exekutiven und der Legislativen beziehungsweise der institutionellen Verankerung von Beschlüssen, die koordiniert zwischen Exekutiven gleicher Stufen gefällt werden müssen. Das führt fast unabdingbar zu relativ komplexen Verfahren. Ich nehme das Anliegen aber gerne auf und leite das gerne weiter, auch an den Vertreter der Freiburger Regierung, der uns in der Konferenz der Westschweizer Regierung vertritt, wo eher institutionelle Fragen diskutiert werden. Dort kann diskutiert werden, ob immer das komplexere Verfahren angewendet werden muss oder ob es Gelegenheiten geben könnte, wo man die Sachen mit einfacheren Verfahren bearbeiten könnte. Ich teile Ihre Einschätzung und ich denke, der Staatsrat tut dies ebenfalls, auch wenn wir nicht darüber

materiell diskutiert haben. Gegenüber dem Anliegen ist das Verfahren relativ schwerfällig in dieser Situation.

Es gibt andere Situationen, zum Beispiel im Schulbereich, wo durchaus starke materielle Diskussionen stattfinden und wo vermutlich etwas komplexere Verfahren gerechtfertigt sind. Die Verfahren waren von den sieben Parlamenten der Westschweiz gewollt, insofern muss man am Schluss den Ball auch etwas zurückweisen, aber wir führen die Diskussion selbstverständlich gerne.

Merci Madame Hayoz pour votre soutien. Vous avez posé trois questions. Pour la question des bâtiments de Granges-Paccot, la réponse est non. La raison est toute simple: ils appartiennent déjà à l'OFROU, donc il n'y a pas d'impact direct sur ces bâtiments.

En ce qui concerne l'unité territoriale et les mandats donnés à des tiers, une partie des économies qui peuvent être réalisées sont précisément dues ou seront précisément dues à des internalisations là où c'est possible, à une meilleure utilisation des effectifs internes de l'unité territoriale II. Après, il y a des pointes qu'on est obligé de donner à des tiers, donc on ne peut pas complètement éviter des mandats donnés à des tiers dans ce genre d'organisation. Mais, cela devrait en gros répondre à votre question. Il y a une flexibilité, ça peut aller vers une internalisation partielle mais certainement pas de l'ensemble des 25 millions que vous aviez évoqués. C'est une part des gains de synergie qui sont prévus par la nouvelle organisation.

En ce qui concerne les accidents, d'une manière générale, dans la mesure où il est possible de se retourner contre le conducteur à l'origine de l'accident qui cause des dommages sur la route, cela se fait. Cela n'est pas toujours possible et, pour les cas où cela n'est pas possible, pour les routes nationales, nous avons cette possibilité ici d'intervenir. Sur les routes cantonales, ça retombe dans l'escarcelle du canton.

Je crois avoir fait le tour des questions posées.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

**La Rapporteure.** L'article 1 formalise l'adhésion du canton de Fribourg à la convention SIERA.

- > Adopté.

### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**La Rapporteure.** L'article 2 précise que cette loi est soumise au référendum législatif et n'est pas soumise au référendum financier. Il précise également que c'est le Conseil d'Etat qui

fixera la date d'entrée en vigueur. Selon les renseignements reçus, cette entrée en vigueur devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement nous préciser cette date.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je confirme ce que vient de dire M<sup>me</sup> la Rapporteuse.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric

(BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 93.

## Projet de loi 2018-DAEC-62

### Modification de la loi sur la gestion des déchets (lutte contre les déchets sauvages)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Hubert Dafflon** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

## Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Si aujourd'hui on doit légiférer pour gérer les déchets sauvages, à quelque part c'est le résultat aussi d'un certain échec de notre société concernant la prévention et l'information par rapport à ces déchets.

J'ai grandi selon le principe du propre en ordre. On a été éduqué dans le propre en ordre, et comme cela devait être en Suisse. Dans les années 1960–1970 j'étais à Romont comme jeune élève et c'était le temps des grandes décharges publiques ouvertes. On passait parfois nos jeudis après-midis à ramasser la ferraille pour faire un peu d'argent de poche. Ensuite, en 1991, je suis conseiller communal de Grolley en responsabilité de l'environnement et là, nouveau phénomène, ce n'est pas des décharges ouvertes, mais on brûle les déchets dans les villages, dans les quartiers et il faut se battre là-contre. Ces deux premiers problèmes sont gentiment derrière nous, plus ou moins assainis, quoique pour la Pila, il y ait encore du travail. On n'a plus de décharges ouvertes, on n'a presque plus de feux dans les villages. On subit par contre fortement la problématique des déchets sauvages, dits *littering*. C'est cela aujourd'hui qui nous fait énormément de soucis. Pourquoi ce *littering*, pourquoi ces déchets sauvages? On l'explique souvent par le fait de la nouvelle société: on a de plus en plus de restauration rapide, ouverte, on a eu l'interdiction de la fumée dans les restaurants, qui fait aussi augmenter les déchets ainsi que les journaux gratuits, qui font que le phénomène de société est ce qu'il est. Vous avez pu le lire dans le rapport, on estime que le 30% des déchets de rue vont par terre ou dans les prairies, ce qui est tout simplement difficilement acceptable. Au niveau national, ce sont de

<sup>1</sup> Message pp. 3612ss.

surcoûts de 200 millions par année à charge des collectivités pour gérer le problème des déchets sauvages.

A la base du débat d'aujourd'hui, on a des PLR. Les PLR n'aiment pas les lois et si les PLR souhaitent des lois, il faut croire que c'est grave. Je vais citer des noms. Au niveau fédéral, avril 2013, Jacques Bourgeois, responsable des agriculteurs, en a assez des déchets dans l'agriculture et des gens qui se promènent avec leur voiture. En parallèle, la députée ici présente que je regarde, M<sup>me</sup> Badoud, avec son collègue actuellement conseiller d'Etat, M. Didier Castella, eux nous disent: assez des déchets sauvages dans le canton de Fribourg! Voilà qu'il rentre, M. Castella. Que dit le Parlement fédéral? On souhaite une solution nationale à ce problème, qui est généralisé. Il n'est pas spécifiquement fribourgeois. Qu'est-ce qu'on disait à ce moment-là? Il faudrait le gérer au niveau national. Non, les parlementaires disent que c'est aux cantons de délibérer. C'est pour cela qu'aujourd'hui on doit délibérer. C'est pour cela que les PLR ont souhaité une nouvelle loi et c'est pour cela que je la souhaite aussi. Malheureusement, on y échappe pas.

L'idée de cette loi, en plus de faire de la prévention et de l'information, est de sanctionner. On en est malheureusement là. Il faudra sanctionner. La loi donnera la possibilité de sanctionner par des amendes d'ordre entre 40 et 300 frs. Beaucoup vont me dire: on ne va quand même pas mettre un policier derrière chaque Fribourgeois. En aucun cas, mais ce sera une compétence de la Police cantonale aussi, comme du Service de la faune et de la flore, d'amender les gens qui devraient abuser. Je pense personnellement que le jour de l'introduction on devrait faire une campagne assez forte pour mentionner les choses et il faudra comme l'ont fait d'autres cantons, donner des amendes et que cela se dise. Du simple fait que cette loi va exister, je vous garantis déjà une réduction de 30% des déchets sans rien faire. Après quelques amendes, la réduction sera de plus de moitié. C'est l'expérience de quatre cantons alémaniques. Je pense qu'il faut aller dans cette direction.

C'est malheureusement le principe du «pouvoir punir». Il faudra un coup de poing aussi de la Police cantonale, qui nous aide. C'est la seule instance qui a la possibilité de confronter les gens. Ce ne sera pas toujours facile et ce projet de loi donne la possibilité d'une délégation de compétences aux communes, ce qui est aussi un point essentiel. Les communes, leurs polices locales, leurs employés communaux ou même des agents de services privés auront la possibilité de punir.

Ce que je tiens encore à relever est l'excellent travail de la DAEC et du SEN. On a eu des documents de première valeur, qui étaient extrêmement agréables. On a eu une information complète. Au niveau de la commission, le travail était efficace, unanime. On suit le projet initial du Conseil d'Etat. Je pense qu'il y avait un état d'esprit très positif pour aller de l'avant concrètement et que Fribourg devienne de nouveau le canton propre qu'il doit être. N'oubliez pas, on parle sou-

vent des déchets en ville, mais pour la campagne, pour l'agriculture, c'est un problème extrêmement grave. Les animaux sauvages comme les animaux domestiques meurent de cette délinquance.

Je vous invite donc à suivre les recommandations de la commission, que je remercie pour son travail.

**Le Commissaire.** Ich muss Ihnen sagen, es geht mir ein bisschen wie dem Berichterstatter, am liebsten würde ich nicht da sein. Nicht, dass ich nicht gerne mit Ihnen zusammensitze und diskutiere. Aber, wir sind heute bei einem Gesetz, auf das man eigentlich verzichten müssen könnte, wenn sich die Bürgerinnen und Bürger so verhalten würden, wie wir wahrscheinlich alle einmal erzogen worden sind, nehme ich an. Die Realität zwingt uns leider festzustellen, dass dem nicht so ist. Der Berichterstatter hat bereits erwähnt, wer dies prominent festgestellt hat auf Bundesebene, unser Nationalrat Jacques Bourgeois, der gleichzeitig Direktor des Bauernverbandes ist. Er hat mit seinen Mitgliedern regelmässig Gespräche über die Konsequenzen der Abfälle beim Vieh. Ich habe Bilder gesehen von Kühen, die verenden, weil sie irgendeine Metallbüchse geschluckt haben und ich muss schon sagen, das ist ziemlich unangenehm anzuschauen.

Dass man Leute hat, die nicht an solche Sachen denken, ist irritierend, dass man dafür ein Gesetz machen muss, ist auch irritierend. Wir sind aber so weit gekommen, dass wir nicht auf ein Gesetz verzichten können.

Meine Hoffnung ist, dass bei der nächsten Übung, die – von welcher Partei auch immer – national oder kantonal veranstaltet wird, um unnötige Gesetze abzuschaffen, dieses wieder einmal dazugehört, aber bis dahin muss es seine erzieherische Wirkung entfalten. Ich hoffe mit möglichst wenig Polizeieinsatz und Ähnlichem, sondern mit einer Drohung, die reicht, damit man sich in unserem Land mit Abfällen wieder einigermassen normal verhält.

Le rapporteur a évoqué de manière un peu paradoxale son étonnement face à l'amour des lois ici de la part du parti radical. Je vous rappellerai pour l'histoire que le canton le plus radical de Suisse occidentale, qui est le canton de Vaud, dans son histoire mais au sens partisan du terme, a dans son hymne cantonal, parce que l'Etat de Vaud a un hymne cantonal, à la fin de la 1ère strophe du refrain un petit mot qui vante l'amour des lois. Les radicaux vaudois – je ne connais pas l'avis des radicaux fribourgeois – en tout cas chantent lors des festivités cantonales l'amour des lois. On peut aimer autre chose évidemment.

La Suisse est exemplaire pour les grands déchets. Vous avez évoqué la Pila, nous avons encore quelques petites tâches, des fois aussi de grandes tâches du passé parce qu'elles sont lourdes financièrement, mais à assumer. Nous aurons d'ailleurs sous peu l'occasion d'en discuter ici de manière plus concrète. Son image s'est quelque peu détériorée ces der-

niers temps en ce qui concerne les plus petits déchets et nous avons effectivement un travail à faire. Si nous pouvions éviter cette loi, ce serait bien, mais les comportements d'un certain nombre d'individus dans notre pays font que malheureusement nous ne pouvons pas éviter de devoir légiférer dans ce domaine-là. La philosophie de la loi n'est pas d'intervenir le plus possible mais d'avoir une épée de Damoclès au plafond, dont nous espérons devoir couper la ficelle le moins souvent possible. Nous espérons que l'existence même de la menace sera suffisante pour que les comportements au quotidien des personnes concernées redeviennent un tout petit peu plus civilisés. J'ai déjà cité en allemand les conséquences que l'on peut avoir. Jacques Bourgeois l'a évoqué dans ses images et dans ses interventions au niveau fédéral. Quand on voit les conséquences sur le bétail qui avale des objets en métal, des boîtes de conserve, c'est désastreux. On ne peut pas s'occuper jusque dans les détails parfois de la protection des animaux et ne rien faire dans ce genre de situation. Les agriculteurs s'en plaignent amèrement.

Quand on voit des actions qui sont faites le long des routes cantonales avec tous les déchets récoltés à un ou deux mètres à côté des routes cantonales, ce sont des gens qui jettent des choses dans les champs. Ce sont des attitudes pas supportables et pas admissibles. On est donc bien obligé d'agir. Nous avons avec le Service de l'environnement des actions qui se font régulièrement avec des élèves et des jeunes dans les villages. Les jeunes sont frappés par tout ce qu'ils trouvent dans ces actions. Cela a évidemment un aspect éducatif. Je pense que le fait de s'en rendre compte est bon et on a régulièrement des jeunes qui nous disent: il va falloir que je dise à mon papa de ne plus jeter son mégot ou d'autres choses. Cela fait aussi un peu partie des travaux de prévention et d'éducation, ainsi que d'habituer les nouvelles générations. Nous avons tous ici un âge où nous sommes moins facilement éduquables. J'ai certainement des exceptions dans la salle, je n'en fais pas partie. Nous devons intervenir en termes d'éducation le plus possible chez les plus jeunes. C'est là que l'on peut encore modeler un peu les attitudes face à la vie. C'est aussi une idée de la loi. Les gens sont au courant généralement de la problématique. Certains n'ont pas conscience et c'est l'objectif de tout le volet prévention, qui est aussi compris dans cette loi de manière directe et indirecte.

Des menaces sont aujourd'hui peu mises à exécution dans les cantons qui ont déjà légiféré. On constate donc que l'idée de dire qu'on menace mais qu'on exécute le moins souvent semble bien marcher. Les échanges que nous avons eus avec les représentants des autres cantons qui ont déjà été dans cette direction montrent que le simple fait de dire que si tu agis mal on va venir ou le méchant Etat va intervenir permet d'intervenir le moins souvent possible avec un effet assez remarquable. Il s'agit de donner une certaine visibilité à la loi et à son application. Cela peut être des actions coup de poing ou des choses comme cela une ou deux fois de manière ponctuelle, bien relayées dans le public pour que tout le monde

s'en rende compte. Nous avons l'espoir que ces actions avec la loi permettront de changer les habitudes et de rendre la loi obsolète le plus rapidement possible parce qu'il n'y aura plus besoin de l'utiliser. Nous avons donc des attitudes à changer au niveau du quotidien tout en trouvant les solutions pour produire le moins possible de déchets et tout en sachant que le zéro déchet n'existe pas.

En ce qui concerne la prévention, nous avons eu des discussions sur la question de savoir s'il faut faire un fond supplémentaire. Certains l'ont demandé pour pouvoir investir dans la prévention. L'Etat de Fribourg et les règles qui déterminent le fonctionnement de nos finances n'étant pas très favorables à la multiplication des fonds, les volumes financiers que nous avons pu observer en termes de recettes spécifiques dans d'autres cantons étant relativement réduits avec la crainte que le coût de fonctionnement du fond soit plus important que les volumes que le fond traite, nous avons renoncé à la création d'un fonds dans ce projet de loi. Par contre le Conseil d'Etat a inscrit au budget 2019 une ligne pour les recettes et une ligne analogue pour des dépenses complémentaires qui pourront être faites dans le domaine de la prévention. Le travail devra s'accroître et se fixer essentiellement sur les enfants et les jeunes qui sont encore à l'âge éduquable.

Je vous suis reconnaissant de suivre la proposition d'entrée en matière de la commission.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). Voici cinq ans déjà que j'ai déposé avec Didier Castella, maintenant conseiller d'Etat, cette motion pour demander de prendre des mesures pertinentes et efficaces pour lutter contre l'abandon des déchets, non sans mettre en parallèle la sensibilisation à ce phénomène de société.

En date du 14 novembre 2013, la grande majorité des intervenants du Grand Conseil ont relevé le besoin d'agir par le biais de mesures de sensibilisation et de répression. Ce n'est donc pas par amour de la loi, mais je crois quand même que tous ceux qui sont ici ont quand même un certain amour de la loi, puisque nous sommes assis sur ces bancs. On ne va pas créer une nouvelle loi mais simplement y apporter un article de correction. Devoir légiférer sur un tel sujet est consternant. Est-ce un fléau issu d'un manque d'éducation? Le mythe d'une Suisse propre en ordre serait-il en passe d'être écorné? L'espace public serait-il ressenti comme un défouloir? Domage, car les millions engloutis chaque année en Suisse pour ces déchets qui impactent les finances des collectivités publiques pourraient être mieux investis, notamment pour la cause des jeunes, les installations de loisirs, de culture, de sport. J'y verrais là par exemple un encouragement au changement de comportement. A noter toutefois qu'il ne faut pas stigmatiser les jeunes, qui ne sont pas seuls responsables de ces actes irresponsables, car nombre d'adultes sont aussi concernés par ces actes d'incivilité et ceci est affligeant.

Si la nature est capable d'absorber et de rééquilibrer les perturbations naturelles dues à l'homme, elle ne peut hélas recycler tous les produits confectionnés et jetés par l'homme. 50% des déchets trouvés dans les espaces publics proviennent essentiellement des fast-foods, grands utilisateurs des emballages jetables, lesquels finissent souvent par joncher les rues et les bords de route. J'ai entendu récemment que la ville de Lausanne récolte chaque jour 4,5 tonnes de déchets, dont 50% sont des emballages issus des fast-foods. La ville de Genève estime que la restauration rapide génère 55% des débris jetés à terre. Pour juguler la tendance, des partenariats ont été instaurés avec différents distributeurs afin qu'ils prennent en charge une partie des déchets produits, ce qui a par ailleurs encouragé certains commerces à diminuer l'emballage des mets proposés. Nous vivons dans un pays bon, bon élève en matière de recyclage, mais qui peine à réduire ses déchets à la source.

Je salue l'exemple des organisateurs des fêtes de jeunesse dans ce canton, qui ont instauré une taxe sur les gobelets et les bouteilles, taxes qui sont ristournées si l'emballage est rendu au stand de vente. J'ai posé la question en commission: est-ce que ce modèle pourrait être appliqué pour les fast-foods? Il m'a été répondu qu'en vertu de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et que dans le cadre de la refonte prochaine de la loi sur la gestion des déchets, qui a d'ailleurs plus de vingt ans, il sera tenu compte des réflexions émises à propos de ces taxes. Je rappelle que cette ordonnance fédérale prévoit qu'il revient aux cantons et aux communes de prélever des taxes. Je pense que les distributeurs ne participent pas suffisamment aux efforts de collecte des emballages. Le Conseil fédéral dispose pourtant dans sa loi sur la protection de l'environnement d'un article pour réglementer la reprise des produits après leur utilisation et imposer une éventuelle reprise par le distributeur. J'invite donc le Conseil d'Etat à étudier sérieusement cette possibilité lors de la refonte de la loi sur la gestion des déchets.

Pour combattre ce phénomène, le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui propose de combiner prévention et sanction afin de modifier le comportement humain. Si la prévention n'a pas toujours l'effet escompté, la base légale permettra de distribuer les amendes d'ordre de 40 à 300 frs. La compétence pour constater les infractions et infliger les amendes sera accordée à la police mais aussi au personnel de surveillance du Service des forêts et de la faune. Cette compétence pourra aussi être déléguée aux communes qui en font la demande. Elles pourront aussi la déléguer à des tiers, selon leur législation. La coordination avec les communes et la possibilité de la délégation de compétences semblent optimales par rapport aux buts poursuivis. Les communes pourront instaurer un système d'amendes d'ordre dans leur règlement de police ou leur règlement sur la gestion des déchets selon leur typologie, urbaine ou rurale, mais aussi leur taille.

Bien naturellement elles doivent aussi équiper leurs espaces publics... [*Temps de parole écoulé.*]

**Zamofing Dominique** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien va entrer en matière sur la modification de la loi sur les déchets et la soutenir dans sa grande majorité.

Certes, une minorité de notre groupe trouve bien regrettable que nous devions légiférer sur ce problème de *littering* dans notre canton. L'époque d'une Suisse «*tiptop en ordre*» est manifestement bien révolue. Est-ce un problème d'éducation, de manque de conscience écologique ou tout simplement de société? Sûrement un peu des trois.

Pour une catégorie de citoyens c'est probablement seulement lorsque l'on touche au porte-monnaie que cela porte ses fruits. Bien conscient que cette modification ne va pas totalement améliorer nos bords de routes et places publiques, cela peut dissuader les récalcitrants qui, par leur manque de conscience, coûtent aux collectivités publiques par de nombreuses heures de nettoyage.

A l'époque où le sujet de la protection des animaux est abordé à maintes reprises, que dire d'une vache qui ingère des débris de cannettes jetés au bord des routes et qui la condamnent à une mort certaine? Cela mérite bien une amende, voire bien plus.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Je m'exprime à titre personnel.

Mes liens d'intérêt: je préside la Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage.

Comme indiqué dans le message, notre commission a été consultée sur cet objet dans le cadre des travaux préliminaires. Notre prise de position a été largement suivie, sauf sur la question de l'attribution du produit des amendes à l'information et à la sensibilisation, mais j'ai pu lire que le Conseil d'Etat a fait la réflexion à ce sujet et je peux vivre avec ses arguments pour refuser cette proposition.

Lors de nos échanges, la discussion avait aussi porté sur la compétence pour constater les contraventions et pour prononcer ces amendes. J'aurais encore l'une ou l'autre question ou suggestion dans ce domaine à l'intention de M. le Commissaire. Le commentaire relatif à l'article b (nouveau) al. 1 dans le message à la page 10 renvoie à l'article 10 de l'ordonnance sur la surveillance de la faune et de la flore, de la chasse et de la pêche – on a des titres assez simples pour nos ordonnances dans ce canton- pour définir le personnel de surveillance, soit le personnel qui serait habilité à constater les infractions et infliger les amendes d'ordre. Or, cet article 10 cite les gardes-faune et les surveillants de réserves naturelles, ce qui me paraît tout à fait adéquat et tout à fait conforme à ce qui avait été discuté au sein de la commission, mais également les collaborateurs scientifiques nécessaires et le personnel auxiliaire engagé accessoirement. Je ne suis pas tout

à fait certaine qu'il soit judicieux de confier cette mission à des collaborateurs scientifiques engagés pour des missions d'observation par exemple. Il conviendrait éventuellement de mieux circonscrire ce cercle de personnes compétentes lors de la rédaction de l'ordonnance.

Le commentaire relatif à l'article 36b (nouveau) al. 2 mentionne la possibilité pour les communes de confier cette compétence à leur police locale, ce qui me paraît également tout à fait judicieux. En revanche je pense à la lumière des discussions que nous avons eu au sein de la commission qu'il est plus délicat de confier ces compétences au personnel de la voirie communale, tel que mentionné dans le message. Je pense que tout cela pourra être précisé au moment de la rédaction de l'ordonnance.

Avec ces quelques considérations, je vous invite à accepter ce projet de loi tel qu'il nous est proposé, même s'il règle malheureusement par nécessité des questions qui devraient relever de l'éducation et du bon sens.

A relever que l'incivilité n'a pas d'âge et ne se limite pas à l'abandon des déchets sauvages. J'en veux pour preuve par exemple toutes sortes de comportements plus ou moins adéquats dans les transports publics, téléphones ou autres joyeusetés, ou les personnes qui ont fait du crachat leur habitude quotidienne.

**Péclard Cédric** (VCG/MLG, BR). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune Les Montets et membre de la commission *ad hoc*.

J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Notre groupe a examiné avec beaucoup d'intérêt ce projet de modification de la loi sur la gestion des déchets (lutte contre les déchets sauvages).

Nous relevons d'emblée l'excellence du message du Conseil d'Etat accompagnant ce projet de loi. Celui-ci est extrêmement complet et apporte énormément d'éléments, des statistiques sur notre canton. La Suisse est reconnue pour son état de propreté exemplaire. Cette image semble avoir du plomb dans l'aile, détériorée par une augmentation constante d'incivilité constatée, de dépôts sauvages de petits déchets en tout genre. On les retrouve dans tous les lieux publics, aux abords des routes avec les risques connus pour le bétail.

L'évolution des pratiques gastronomiques de la restauration rapide et l'expansion des emballages due à la prolifération des fast-foods et autres food trucks sont les principales causes de ce phénomène. De plus, n'oublions pas non plus les micro-déchets (chewing-gum, mégots). Leur abandon en quantité astronomique cause des ravages à la nature. Cette problématique, additionnée au manque de conscience, nous oblige à légiférer dans le sens de la répression. Cette modification aura l'avantage de permettre de prononcer des amendes d'ordre à tout contrevenant. Inconvénient, encore faudra-t-il

les attraper sur le fait et les communes n'ayant pas de police ne pourront que difficilement en bénéficier. Espérons enfin que le fait de brandir la menace de toucher au porte-monnaie et quelques cas d'école permettront le plus grand effet de dissuasion.

Dans tous les cas, notre groupe soutient en priorité la mise en place d'un programme de sensibilisation auprès de la population avec des journées d'action. Cependant, le montant prévu de 10 000 frs nous semble bien maigrichon au vu de la tâche.

Au vu de ces considérations et dans l'attente d'une refonte complète de la loi sur les déchets, notre groupe Vert Centre Gauche, à son unanimité, va accepter cette modification de loi telle que présentée.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). Comme le mentionne très bien l'excellent message de ce projet de modification de loi, les modes de consommation rapide s'étant particulièrement développés avec toute leur problématique d'emballage, pas du tout en phase avec le développement durable, les problèmes d'abandon des déchets dans la nature ou sur la voie publique ont largement augmenté ces dix dernières années, ceci plutôt exponentiellement et pas dans le bon sens. C'est pourquoi cette thématique fait partie à juste titre des préoccupations de la population et a un réel impact sur la qualité de vie, aussi bien des humains que de la faune et de la flore.

Comme il est aussi mentionné dans le message, les causes de l'augmentation du phénomène des déchets sauvages sont multiples. Ils s'expliquent notamment par le nombre croissant de personnes qui prennent leur pause de midi à leur poste de travail ou dans les parcs publics. Si des études ont démontré que 70% des déchets produits dans l'espace public sont éliminés dans des poubelles publiques, cela démontre dans tous les cas qu'au moins 70% des habitants de ce pays sont responsables ou ont des habitudes saines et qu'il y en a au plus 30% qui ne le sont pas ou qu'il manque certainement, voire clairement, des poubelles publiques, en tous les cas dans les villes. Combien de fois n'avons-nous pas vu dans nos villes des poubelles pleines à craquer et des déchets par terre dans leurs alentours, ceci spécialement durant les week-end? Quant aux déchets sauvages jetés dans les campagnes, notamment le long des différents axes routiers dans les champs, ils peuvent créer de graves lésions au bétail en cas d'ingestion, voire provoquer leur mort, par exemple pour les vaches, à cornes ou sans corne.

Si nous voulons redevenir un pays propre, aussi bien à la ville qu'à la campagne, nous devons nous préoccuper aussi bien des 30% de citoyens récalcitrants à la propreté que de réduire positivement et efficacement l'ensemble de la population par les trois axes autour desquels s'articule la lutte contre les déchets sauvages, à savoir, dans l'ordre d'importance pour nous, le groupe socialiste:

- > la prévention par l'information et la communication et des actions de sensibilisation à la population, ceci dès le plus jeune âge;
- > le nettoyage de l'espace public par la mise à disposition d'infrastructures suffisantes pour accueillir les déchets usuels quotidiens;
- > la répression, par des amendes d'ordre, qui devraient devenir à moyen terme ou à long terme le dernier recours.

Si l'on prend d'ailleurs les derniers résultats et retours très positifs que la ville de Berne a reçus suite à la mise en vigueur de son projet pilote de lutte contre les déchets sauvages depuis 2013, aussi bien la population que le monde politique et les médias saluent cette action et la volonté d'éradiquer ces derniers. Le principal outil utilisé était clairement la prévention par l'information et la communication. C'est pourquoi nous avons placé la répression par les amendes d'ordre en troisième position. D'une part, la police a certainement d'autres chats à fouetter que d'infliger des amendes d'ordre pour ce type de délit, qui au final ne rapporteront pas ce que les dégâts ont coûté. D'autre part, si notre premier point nommé, soit la prévention par l'information et la communication et les actions de sensibilisation à la population, est très bien mené et mis en avant, les amendes d'ordre devraient devenir l'exception, cinq ou dix ans après la mise en application de cette mesure.

Il est également à relever que les commerces et spécialement l'industrie pourraient aussi faire un réel effort pour diminuer le volume des emballages utilisés, entre autre dans l'agroalimentaire, car ils sont les principaux acteurs de ces déchets sauvages. C'est aussi de ce côté et de leur côté qu'il faudrait trouver une solution à cette trop grande quantité de déchets très souvent inutile que produit l'industrie agroalimentaire.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra cette loi modifiant la loi sur la gestion des déchets telle que proposée par le Conseil d'Etat.

**Galley Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par mes collègues de commission.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité cette modification de loi sur la gestion des déchets.

Notre groupe a toutefois deux questions. Est-ce qu'il y aurait possibilité d'inclure le fait de cracher – comme l'a dit ma collègue Gabrielle Bourguet, c'est tout autant dégoûtant que le fait d'abandonner des déchets – dans le panel des infractions et le Conseil d'Etat s'est-il déjà penché sur le montant des amendes? Notre groupe souhaite que le montant des amendes soit dissuasif. Le panel était de 40 et de 300 frs, un montant en-dessous de 100 frs ne serait pas dissuasif. Nous espérons que le Conseil d'Etat veillera à cette mesure.

**Müller Chantal** (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Bewohnerin dieses Planeten.

Wir haben einen Gesetzesentwurf zur Littering-Bekämpfung, das ist eine gute Sache, keine Frage. Den Abfall sachgerecht zu entsorgen, reicht aber vorne und hinten nicht. Es gibt uns Schweizern eher das beruhigende Gefühl und es verringert unser schlechtes Gewissen, soviel Abfall zu produzieren: Ja, wir sind ja tiptop, wir recyceln das, super.

Jetzt können wir noch diejenigen bestrafen, welche das nicht tun. Ach, sind wir gut. Chabis!

702 Kilogramm Abfall pro Kopf produzieren wir pro Jahr, 702 Kilogramm! Davon ist die Hälfte nicht wiederverwertbar. Abfall zu verhindern ist viel, viel schwieriger als Strafen auszusprechen. Wir müssen alles Mögliche dagegen tun, dass Abfall überhaupt anfällt. Ja, das ist mühsam. Man muss an viel mehr denken und es ist viel bequemer, halt trotzdem die Plastiksäcke zu nehmen. Wir kennen das alle und so lange das bleibt, ändert sich das Verhalten nicht und der Abfallberg steigt.

Null Abfall gibt es nicht, das weiss ich selbst. Doch würde ich mir wünschen, dass unser Kanton mit innovativen Schritten und vielleicht, ja liebe FDP, vielleicht auch mit Gesetzen nach vorne geht, um die Abfallproduktion zu verhindern.

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en ville de Fribourg.

Je suis entièrement d'accord avec le fond du débat. Cela dit, j'ai un problème quand on utilise à ce propos l'acte intrusif, l'acte important de la réglementation. Je me rappelle de la première fois que je suis venu dans cette enceinte. On votait une loi réglant la propriété des sources en Singine. En effet, c'est un acte extrêmement intrusif et donc j'ai vraiment ressenti la responsabilité et l'importance de l'acte législatif. Ici, j'ai un problème avec l'acte législatif sur le *littering*, même si je suis conscient de la problématique actuelle. On va légiférer, mais avant de légiférer à mon sens il y a deux outils que l'on a pas utilisés, ou largement pas assez au niveau cantonal. C'est l'information et l'incitation. Or, il convient d'utiliser d'abord pleinement ces deux instruments avant de faire une intervention législative. Cette loi n'est ensuite pas applicable aujourd'hui. On donne la mission à la Police cantonale de surveiller les gens qui vont jeter des bouteilles de PET à travers leurs fenêtres, voire cracher par terre. Je pense que la Police cantonale a vraiment autre chose à faire aujourd'hui, a des sujets plus importants à traiter que ce genre de problématiques. Certes, les communes devront reprendre cela, ce qui implique aussi des coûts, et *quid* des amendes en soi? Vous imaginez bien les gens qui vont devoir mettre des amendes à ces gens-là.

On donne aujourd'hui un message à mon avis trop policier, d'autant plus que l'on connaît les montants qui sont mis en

place aujourd'hui pour l'information et la prévention, c'est ridicule. Je vous propose donc aujourd'hui de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi, de faire de la vraie prévention, de la vraie information et puis de revenir simplement lors de la refonte de cette loi avec un bilan, une analyse sur ce qui a été fait et sur les effets de l'information et de la prévention. Faisons d'abord cela avant la législation.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je m'exprime à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts. Je suis syndique de Villars-sur-Glâne et à ce titre fréquemment prise à partie pour des questions de déchets. Entre ceux qui se plaignent du laxisme inqualifiable des autorités, qui ne font rien pour lutter contre le *littering* et autres déchets de cet acabit, et ceux qui disent que l'on exagère le phénomène, je vous laisse imaginer qu'avoir, pardonnez l'expression, «le cul entre deux chaises», ce n'est jamais très confortable.

Cela dit, c'est un problème récurrent. C'est un problème qui est très difficile à résoudre et la commune de Villars a mis sur pieds plusieurs mesures, notamment des mesures de prévention à l'égard de la jeunesse mais aussi à l'égard de l'ensemble des habitants. Nous avons aussi organisé des actions de nettoyage de forêts, où nous avons pu sensibiliser la population qui s'est prêtée aussi bien au jeu et qui a pu voir ce que les déchets abandonnés représentaient. Nous avons même un programme de chômeurs en fin de droit, des îlotiers, qui font le nettoyage des lieux publics pour ramasser tous les déchets, mais cela ne suffit pas.

Je crois qu'il est important qu'on ait une législation et que cette législation doit être à la fois préventive et répressive. Préventive parce qu'il faut systématiquement et constamment rappeler quel est l'impact des déchets sur l'environnement mais aussi que lorsque l'on jette quelque chose, même qu'une bouteille de PET, c'est quelqu'un d'autre qui va devoir la ramasser, que les animaux en souffrent, que la collectivité publique doit dépenser de l'argent du contribuable pour arriver à mettre en place une situation qui soit agréable pour la qualité de vie. Mais en même temps, il faut que l'on puisse sévir, parce que des personnes sont réfractaires à toute forme de prévention. Je me posais même la question de savoir si la meilleure prévention et la meilleure manière de sévir ne serait pas justement que, lorsque l'on attrape quelqu'un qui se livre à ce genre d'exercices, on l'oblige à faire des heures de travail général au nettoyage précisément de déchets.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis conseiller communal à Prez-vers-Noréaz et je parle à titre personnel.

Il est clair que cette question des déchets sauvages préoccupe tout le monde. On passe beaucoup de temps à ce sujet en séance. Je condamne fermement et c'est inacceptable, tout ce que l'on peut voir sur les places.

Je suis quand même mitigé pour ce qui est l'application. Je prends quelques exemples. Si je comprends bien, le Carnaval,

dorénavant, c'est sans confettis, il n'y a plus de cotillons au Nouvel An, plus de fusées au 1<sup>er</sup> août. C'est juste un exemple qu'il faudra résoudre. Un enfant de cinq ans va chanter le 1<sup>er</sup> mai. Il reçoit un petit bonbon. Malheureusement, il n'y pas été sage et laisse tomber le papier. Pas de chance, il y avait un policier de la Police cantonale derrière lui qui l'arrête. Il veut le sanctionner mais le petit n'a pas de papiers. Qu'est-ce qui se passe? Actuellement cela se passe très bien en forêt. Je cours. Des cavaliers se promènent également et il y a du crotin de cheval. On a parlé de crachats à sanctionner, que fait-on là? M. Steiert a clairement dit «une loi inutile, obsolète au plus vite». C'est vrai qu'on est dans des cas limites mais c'est quand même problématique.

Il faudra doubler les effectifs de la Police cantonale pour aller traquer les petites poussières, les papiers et tout. Je pense qu'il y a d'autres problèmes.

On parle des sanctions financières. Je suis contre la consommation de cannabis et les mauvaises odeurs; à certains endroits, on les sent. Il y a de fortes amendes concernant les limitations de vitesse, mais il y a pourtant beaucoup d'amendes et de retraits de permis. 300 frs pour les fils à papa, ce n'est pas cher. Ils peuvent encore se payer un avocat, on n'a pas tout vu. Les pauvres ne pourront pas payer, car c'est trop cher.

Je suis extrêmement sceptique sur cette mise en application. Je n'ai pas consulté ma collègue Erika Schnyder, mais c'est vrai que si on peut retirer tout ce qui est amende d'ordre et remplacer par des heures de travail d'intérêt général, je pourrais soutenir. Il est vrai que de voir les fils à papa mettre la tenue orange et aller se salir en ville avec le balai, cela leur ferait du bien et on aurait l'occasion de vraiment régler le problème. En payant, ils paient une fois, deux fois...

On a parlé des animaux domestiques. Je n'espère pas que c'est les fusées du 1<sup>er</sup> août. Personne n'a donné de chiffres. On avait peut-être une statistique sur les vaches mortes dans le canton sur les cinq dernières années, cela pourrait être intéressant.

On nous a aussi parlé d'objets en métal, de boîtes de conserve. Il est vrai que c'est inacceptable mais ce n'est pas du petit chemin qu'on parle chez nous.

Je tenais à vous faire part de mon scepticisme face aux mesures d'application prévues.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Je vais personnellement répondre à deux interventions.

D'abord celle de David Bonny: quand on fait de la publicité pour les élections, on dit que l'on veut être pragmatique. Je pense qu'il faut être pragmatique jusqu'au bout et dans ce que vous avez dit, vous manquez sensiblement de pragmatisme. Je pense que les agents de police ont plus de pragmatisme que cela en intervenant.

Par rapport à mon collègue Laurent Dietrich, j'interviens aussi avec mes collègues de fraction Sarine quand je ne suis pas d'accord avec eux. Je dis oui à la prévention, mais on doit respecter le bien commun. On voit aujourd'hui que de nombreuses personnes ne respectent plus le bien commun, jettent n'importe quoi n'importe où et un effet boule de neige se produit. Quand on voit que les autres font cela, on se dit pourquoi pas moi quand on voit ce chenit. Je pense qu'il y a quelque chose à faire assez rapidement.

Mon collègue Laurent Dietrich réagit peut-être aussi comme cela parce qu'il est en ville de Fribourg, où il y a des personnes qui nettoient les rues, qui sont payées pour cela et qui le font correctement. On connaît ces personnes-là, elles font bien leur travail. L'Etat ne peut pas suivre tout son réseau routier cantonal de manière à suivre et à nettoyer tous les déchets en bordure de route. Je pense que c'est aujourd'hui un gros problème. Vous savez que les personnes qui sortent de la ville avec leurs choses achetées au magasin, ils mangent en cours de route. Quand ils arrivent dans la périphérie ils ont fini de manger dans leur voiture, ils font un petit ballot dans un papier léger et le jettent par la fenêtre. Ce papier roule et va dans les champs. C'est ce qu'on retrouve aujourd'hui régulièrement. On sait que si on veut faucher il faut d'abord passer avec un sac.

On a parlé des boîtes en aluminium. M. Bonny doute peut-être un peu de ce qu'on dit. Les boîtes en aluminium aujourd'hui sont découpées par une mélangeuse et finalement les vaches les mangent. Ces vaches-là ne sont pas toutes mortes, mais elles peuvent vivre avec un abcès à l'intérieur pendant plusieurs années et je peux vous laisser imaginer leur souffrance. On doit s'en séparer après un certain temps.

Je pense qu'il faut légiférer rapidement, trouver des solutions et je vous demande de faire un grand oui à cette loi.

**Galley Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je veux juste répondre à M. Bonny et M. Dietrich.

La Police cantonale, je vous rassure, travaille avec bon sens. La politique sur la criminalité 18/21 est sortie. On ne met pas la gestion des déchets dedans.

Les enfants de cinq ans ne seront pas concernés par une amende d'ordre, puisque c'est au minimum dix ans.

Et je vous rassure que la Police cantonale a autre chose à faire que de traquer les papiers, les crachats et autres incivilités. Cela peut par contre se faire dans le cadre de notre travail et on ne doit pas se gêner si besoin.

**Brönnimann Charles** (UDC/SVP, SC). Presque tout est dit. Tout le monde veut faire un effort mais comment faut-il le faire?

Premièrement, la nature appartient à tout le monde et tout le monde est responsable de son meilleur fonctionnement pos-

sible. Comment y arriver? Cela commence à la maison avec l'éducation de nos enfants, de vos enfants, de nous. Qui respecte cela?

Je vois en tant qu'agriculteur aux bords des routes et des champs toutes sortes de déchets. Ces déchets peuvent polluer l'eau. Je vais plus loin. Un certain nombre de personnes ont des animaux domestiques, des chiens, et on les lâche n'importe où. Personne ne dit rien. Je gueule de temps en temps. J'ai une voix qui porte.

Il est incroyable que dans ce pays on n'arrive pas à éduquer ces gens correctement dès le départ. Les grands, il faut les éduquer car ils font n'importe quoi: les mégots de cigarettes par la fenêtre, une boîte. Il est terrible pour moi de faire une loi, d'envoyer des policiers et de donner des amendes. Les policiers ont beaucoup de travail avec ceux qui nous envahissent déjà.

**Le Rapporteur.** On peut constater deux choses: d'abord l'unité des groupes pour l'entrée en matière et puis beaucoup d'émotion.

Je laisserai le commissaire du gouvernement répondre à la remarque de M<sup>me</sup> Bourguet par rapport aux compétences des adjoints scientifiques du Service de la faune et de la forêt.

La remarque de M. Galley, on n'a pas parlé de crachat en commission ni dans le document. A titre personnel, je pense que cela va trop loin en l'état. Il faut à mon avis déjà rentrer avec cette nouvelle loi et laissons venir les choses.

Je suis satisfait de la remarque de M. Galley dans sa deuxième intervention, qui dit que la police fait preuve de bon sens et saura pondérer les choses. C'est peut-être en même temps la réponse que l'on pourra donner à M. Bonny. Cette loi ne va pas être policière. Elle veut donner un nouveau cadre mais pour les fêtes de Carnaval, de Nouvel-An, on saura faire preuve de pondération et c'est cela qui est important.

Concernant le collègue Dietrich, je dirais ceci: M. Dietrich dit qu'elle est trop intrusive, il manque l'info et l'incitation. Or, l'article 8 al. 3 parle justement de cela. On a beaucoup parlé de répression, mais on parle aussi de prévention et de sensibilisation. C'est exactement ce que vous voulez dans cette modification de loi et dans ce sens-là je pense que c'est correct. Dire que cette loi est trop policière, ce n'est pas du tout le but de mettre un policier derrière chaque individu. Bien au contraire, donnons-nous les moyens aussi de protéger nos environnements, la nature, l'agriculture.

En conclusion, faisons tous preuve de pragmatisme. Ne bloquons pas cette loi. Allons de l'avant. Marquons un pas dans la bonne direction. Soyons pondérés, mais soyons efficaces.

**Le Commissaire.** Merci aux représentants des groupes de leurs déclarations d'entrée en matière et de leurs déclarations sur la qualité du projet.

En ce qui concerne les différentes remarques et questions qui ont été faites et posées:

M<sup>me</sup> la Députée Badoud, vous avez émis un certain nombre de propositions en vue non pas de la réglementation dont nous discutons aujourd'hui mais de la révision plus globale de la loi sur les déchets. Je les prends volontiers dans mon escarcelle pour les travaux qui vont venir. Nous sommes ici en compagnie de mes collaborateurs du Service de l'environnement, qui vont s'en préoccuper. Ils ont d'ores et déjà noté vos suggestions. Nous les discuterons volontiers dans le cadre de la prochaine réforme.

En ce qui concerne les amendes, vous avez évoqué la question du montant. On a évoqué le montant de 40 à 60 frs, d'autres ont évoqué des montants de 40 à 100 frs, d'autres le montant de 100 à 300 frs. J'ai entendu les différentes remarques. Nous aurons à réglementer les choses au niveau du Conseil d'Etat, mais nous tenterons de prendre des montants suffisamment dissuasifs pour qu'ils aient une fonction. Je rappelle ici et je crois que le député Galley l'a bien dit, la menace fonctionne, mais il faut qu'elle ait un certain effet. Je parle du fait que vous avez vu d'ailleurs, le montant qui a été inscrit au budget. Il ne part pas d'un nombre impressionnant d'interventions policières, sinon on aura un montant beaucoup plus important. Nous sommes restés réalistes. Il en faut quelques-unes, il faut qu'elles soient symboliques. Il faut qu'on en parle. Il faut que les personnes concernées sachent que si elles commettent un certain acte, la loi peut venir et la police peut intervenir. Cet effet dissuasif doit être là beaucoup plus que l'effet concret des actions.

Je partage également l'avis des différents députés qui ont estimé que la police a des choses plus intelligentes à faire, plus importantes, mais il y a un tout petit pourcentage d'activités qui se feront dans ce domaine-là. L'important serait peut-être d'en parler. Ce sont des choses que nous devons régler aussi en collaboration avec la Direction de la sécurité et de la justice et le commandant de la Police, avec lequel nous avons eu des échanges à ce sujet. Parfois lorsque l'on fait de petites choses, il faut qu'on en parle beaucoup. Ces choses-là sont d'ores et déjà prévues.

Je remercie le député Zamofing pour ces considérations.

La députée Bourguet a fait un certain nombre de remarques dont une sur la question des gardes-faune, surveillants de réserves naturelles, qui sont évoqués dans l'article d'une autre loi pour laquelle nous avons un renvoi que vous avez mentionné dans votre intervention. Le renvoi ne figure formellement que dans le message et non pas dans la loi, ce qui laisse une certaine marge d'interprétation. La raison vaincra, le bon sens aussi. Dans ce sens-là il n'y a pas à craindre que des collaborateurs scientifiques ou d'autres personnes peu à même de se dévouer à ce genre d'activité y soient réduits.

En ce qui concerne la commune et la police locale, je veux rappeler peut-être qu'il s'agit d'une compétence subsidiaire, que les communes peuvent exercer ou non en fonction de leur demande et de leur souhait d'agir en la matière. Cela concerne non seulement le principe mais évidemment aussi le personnel qu'elles utiliseront pour faire ce genre d'activité. Nous sommes ici dans le cadre de l'autonomie communale. Je pars ici aussi du fait que le bon sens et la raison sont prédominants dans les communes et qu'elles n'utiliseront pas des articles de loi pour faire des choses peu intelligentes, même si théoriquement ils le peuvent.

Au député Péclard, en ce qui concerne le montant du programme de sensibilisation, il y a peut-être eu une petite confusion. Je n'ai peut-être pas été suffisamment précis dans l'introduction. Nous avons d'ores et déjà des montants à disposition dans le budget du Service de l'environnement pour faire de la prévention dans différents domaines, dont des domaines qui peuvent concerner la prévention dans le domaine des déchets. Le montant global dont dispose le Service de l'environnement est actuellement de 25 000 frs. Les montants de 10 000 frs que j'ai articulés, c'est l'ajout d'un côté en termes de recettes supplémentaires suite à l'introduction de la loi, montant qui a été prévu par le Conseil d'Etat et que vous avez accepté dans le cadre des discussions budgétaires, et dans la mesure où nous prévoyons des recettes de 10 000 frs supplémentaires nous avons aussi prévu des dépenses supplémentaires de 10 000 frs. On peut considérer que cela est suffisant ou non, mais le montant global sera bien de 35 000 et non pas de 10 000 frs et sera dévoué à des mesures de prévention, d'information, dont par exemple celles qui ont lieu dans les écoles.

En ce qui concerne le député Repond, je le remercie de ces considérations. Il n'y avait pas de questions particulières.

Concernant les questions du député Galley sur les crachats, ce n'est pour le moment pas prévu. Ce sont des choses qui pourront toujours théoriquement se rajouter lors d'une refonte, sans une certaine proportionnalité dans une loi qui est déjà relativement intrusive. Personne n'a évoqué cette question-là dans les débats jusqu'à présent. Je pars de l'idée que dans le cadre d'un toilettage, si d'aventure le souhait devait s'exprimer dans les différents groupes, ce sont des choses qui peuvent être rajoutées. Cela signifierait quelque chose d'encore plus intrusif et encore plus délicat à expliquer. J'espère pour ma part que nous puissions éviter ce genre de chose. La question du montant que vous avez évoqué, j'y ai déjà répondu.

La députée Müller regrette la petitesse du pas. C'est un premier pas effectivement. Des mesures complémentaires et notamment toutes les réflexions qui doivent se faire sur la prévention à la source, éléments qui ont également été évoqués par les députées Badoud et Bourguet, ce sont des choses

qui seront reprises dans le cadre du toilettage plus complet de la loi sur la gestion des déchets.

En ce qui concerne le député Dietrich, vous estimez qu'il n'y a pas d'information ni d'incitation qui se font. Comme déjà évoqué, nous avons un certain nombre d'actions qui sont entreprises actuellement dans l'ensemble du canton. Elles sont effectuées. On peut considérer qu'elles sont insuffisantes. Je pars du fait que le montant supplémentaire dont nous disposerons permettra de développer ces actions et je prends volontiers la volonté d'encourager encore le côté prévention. C'est sur cette volonté, et c'était celle du Grand Conseil, que le Conseil d'Etat a proposé de légiférer. Il ne l'aurait peut-être pas fait nécessairement de sa propre volonté. Le Grand Conseil a estimé dans sa première décision qu'il était opportun et proportionnel de légiférer en la matière. Je n'ai pas à me prononcer de manière plus détaillée à ce sujet, mais je rappelle que les communes ont une large liberté dans l'application de la loi dans la mesure où nous avons un principe de subsidiarité qui a été introduit. J'aimerais remercier dans ce contexte les communes, les écoles, les nombreux enseignants et enseignants qui sont actifs dans le domaine de la prévision, qui s'engagent à titre bénévole pour faire du travail. Il y a donc aussi beaucoup de choses qui se font et qui ne sont pas nécessairement dans un budget, qui ne sont pas mesurables en francs. C'est simplement l'action de nombreuses personnes dans le canton qui travaillent. J'aimerais les remercier ici de leur engagement pour lutter contre les incivilités. Cela vaut aussi pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat et de ma Direction qui s'engagent dans ce domaine-là.

La députée Schnyder a également évoqué la question des travaux d'intérêt général. Aujourd'hui, c'est déjà possible dans la mesure où quelqu'un qui ne paie pas une amende peut être de manière subsidiaire contraint à effectuer un acte de remplacement sous forme de travaux d'intérêt général. L'introduction plus généralisée de ce type de travaux n'a pas fait l'objet de discussions, ni en commission ni ailleurs. Le cas échéant, cela pourra toujours être pris dans le cadre de la révision plus globale de la loi sur les déchets, si un tel souhait devait être exprimé. Ce sont des choses légalement possibles mais qui devraient disposer d'une base légale plus complète dans la présente loi.

En ce qui concerne les remarques du député Bonny, je constate qu'il est d'une créativité extraordinaire, dans son imagination de tout ce que l'on pourrait accomplir comme forfait en appliquant la loi de manière excessive. Je pars du fait que tant dans la police que dans les différents agents amenés à appliquer la loi nous avons beaucoup de bon sens. Particulièrement dans notre canton, nous avons encore une forte proximité entre les gens qui agissent et interviennent et la population. J'imagine difficilement quelqu'un intervenir sur des fusées du 1<sup>er</sup> août, un demi-confetti tombé à côté de la poche ou d'autres choses de ce type-là. Je rappelle qu'il y

a un âge minimum prévu dans la législation fédérale et que les enfants de cinq ans ne sont définitivement pas concernés. Je constate avec plaisir que la police est très bien informée sur cet âge minimum et n'interviendra donc pas chez les bambins qui laisseraient tomber quelque chose, quel que soit l'objet concerné. Il n'y a pas non plus de pénalités par subsidiarité chez la mère qui n'aurait pas réussi à éviter un petit accident. Je peux donc rassurer le député Bonny, il ne devrait pas y avoir d'excès dans ce domaine le bon sens étant toujours présent, je l'espère, au quotidien.

Le député Ducotterd a commenté d'autres interventions. Il n'y a pas de commentaire particulier à faire. Cela correspond à la position du Conseil d'Etat.

C'est également le cas pour la deuxième intervention du député Galley ainsi que l'intervention dans sa première partie du député Brönnimann.

**Le Président.** Je demande à M. le Député Laurent Dietrich. Est-ce que vous maintenez votre proposition de non-entrée en matière?

Je vous donne la parole pour cela ou pour rectifier une chose, mais pas pour autre chose.

**Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV).** Je dois en effet rectifier.

D'abord je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'information, j'ai dit qu'il n'y en avait pas assez.

On dit que l'article 8 al.3 permettra une sensibilisation. C'est déjà permis aujourd'hui dans la loi, dans le même article.

Et enfin, je rappelle qu'un citoyen peut exiger l'application de la loi. On ne parle pas de pragmatisme on parle d'une loi et le citoyen peut exiger son application.

Je maintiens donc la demande de non-entrée en matière.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 86 voix contre 7 et 3 abstentions.

*Ont voté Oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard

Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

#### *Ont voté Non:*

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 7.*

#### *Se sont abstenus:*

Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP). *Total: 3.*

## Première lecture

### ART. 1

#### ART. 8 ABS. 3

**Le Rapporteur.** C'est justement la partie concernant le conseil, l'information et la sensibilisation de la population qui seraient donnés par la Direction en charge de la protection de l'environnement.

> Adopté.

#### ART. 36 ABS. 4

> Adopté.

#### ART. 36A (NEU)

**Le Rapporteur.** On définit ici exactement quels sont les types de déchets qui sont concernés en petite quantité et c'est là que l'on fixe le principe de l'amende d'ordre. On donne la possibilité aussi aux communes dans le cadre de manifestations particulières de donner des dérogations pour ceux qui fournissent un concept de gestion des déchets et ces amendes d'ordre doivent être prévues au sens de la législation fédérale sur les amendes.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je rappelle mon lien d'intérêt: je suis conseiller communal.

J'ai accepté l'entrée en matière. Ces déchets sauvages sont inacceptables, condamnables mais je suis mitigé avec la mise en application.

Je fais encore une proposition d'amendement. C'est clair que l'on parle toujours aussi de bon sens, mais on a vu ce bon sens, comme il était vite cassé. Je pense aux frais de matériels scolaires. L'amendement proposé n'est ni plus ni moins un petit complément à ce qui existe déjà. C'est-à-dire que les amendes d'ordre peuvent être remplacées par des heures de travail d'intérêt général sous forme de nettoyage. Je crois que c'est un amendement qui permet juste de satisfaire toutes les possibilités et aussi les communes.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Par rapport à cet amendement, je crois que cela part d'une bonne idée, mais c'est complètement inapplicable.

La réglementation par rapport au travail d'intérêt général est déjà prévue par le code pénal. Sous certaines conditions toutes les peines peuvent être converties en travail d'intérêt général. Je crois que l'acceptation de cet amendement va plus brouiller tout le système pénal qu'il ne va aider. Aujourd'hui, c'est déjà possible. Toutes les contraventions peuvent être converties en travail d'intérêt général.

Je vous invite à refuser cet amendement.

**Le Rapporteur.** A titre de rapporteur de la commission je ne peux pas me déterminer sur le sujet. On n'en a pas parlé.

Je partage certainement aussi l'avis de M. le Député Kolly. Je pense que c'est une bonne approche de M. Bonny, mais probablement, les peines pécuniaires et les travaux d'intérêt général ne peuvent être prononcés que par un juge. Dans ce sens-là on doit quand même faire attention au niveau juridique, qu'on ne soit pas en dehors de tout bon sens.

J'étais syndic de Grolley et en tant que tel j'ai pratiqué comme le propose le collègue Bonny plusieurs fois dans des cas de vandalisme. J'ai réuni les parents, les enfants concernés: soit il y a les travaux d'intérêts généraux que vous acceptez, sinon il y a plainte au Tribunal des mineurs. C'était du pragmatisme et du bon sens et cela fonctionnait très bien. J'ai proposé une fois à des parents un jour de travail d'intérêt général et ils m'ont dit: Merci, on paie les frais, ce sera deux jours.

**Le Commissaire.** Merci, M. le Président, de votre respect formel des choses.

J'ai découvert la proposition il y a environ 3 minutes et 30 secondes, comme sans doute vous toutes et tous. L'examen juridique approfondi est difficile. Je suis reconnaissant au député Kolly d'en avoir fait l'exercice. C'est toujours bien d'avoir des professionnels dans la salle qui nous donnent un

certain nombre d'éléments normatifs. Notre conseiller juridique, qui se trouve également dans la salle, m'a donné la même réponse et me confirme que l'adage qui dit que deux juristes donnent trois réponses différentes est manifestement faux, parce que deux juristes peuvent parfois donner la même réponse. Je pars du fait que si deux juristes donnent la même réponse, elle doit être juste et qu'elle confirme donc le bon sens qui dit que nous avons du droit pénal général qui règle un certain nombre de choses et que c'est là qu'il faut éventuellement intervenir s'il faut modifier quelque chose mais ne pas commencer à touiller le droit pénal par des lois spéciales qui vont compliquer massivement l'application.

Comme l'a dit le rapporteur, la pratique, la créativité, le pragmatisme et une certaine ouverture laissent les autorités locales faire des choses tout à fait intelligentes sans toujours devoir vérifier si elles sont à 100% légales. Si elles fonctionnent cela me semble tout à fait intéressant comme approche.

- > Au vote, la proposition de M. Bonny, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 77 voix contre 7 et 11 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Bonny:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 7.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/

FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamong Dominique (SC,PDC/CVP), . *Total: 77.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 11.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*ART. 36B (NEU)*

**Le Rapporteur.** C'est dans cet article que l'on mentionne justement la compétence des organes de contrôle, entre autres particulièrement la Police cantonale ainsi que le personnel de surveillance du Service des forêts et de la faune.

Il y a aussi dans cet article 36b un point hautement important. Il s'agit de la délégation de compétence qui peut être faite aux communes ainsi qu'à des tiers par le biais des communes pour mettre en application cette loi.

**Le Commissaire.** Rien à ajouter. Les réponses aux questions qui ont été posées en entrée en matière sur cet article ont déjà été données.

- > Adopté.

*ART. 36C (NEU)*

**Le Rapporteur.** Il met bien en évidence le pouvoir de contrainte et de recours. C'est uniquement la Police cantonale qui l'a. C'est un sujet délicat. Je peux imaginer que beaucoup de gens diront: je ne décline pas mon identité. Ce ne sera pas possible. Seule la police peut faire cela. Dans ce sens-là, cette compétence est clairement mentionnée.

- > Adopté.

*ART. 36D (NEU)*

**Le Rapporteur.** C'est ici que l'on parle de la procédure de l'amende d'ordre dite simplifiée et qui pourra être mise ainsi en œuvre.

- > Adopté.

*ART. 36E (NEU)*

**Le Rapporteur.** C'est toute la procédure de l'information et si il y a opposition par rapport aux contrevenants qui est mise dans l'article 36e (nouveau).

- > Adopté.

## ART. 36F (NEU)

**Le Rapporteur.** Ici on met en évidence que si une personne devrait refuser la procédure dite simplifiée de l'amende d'ordre, elle a la possibilité de le faire dans une procédure dite ordinaire avec un délai de réflexion de 30 jours.

> Adopté.

## ART. 36G (NEU)

**Le Rapporteur.** Il est bon de savoir que si les communes devaient constater des infractions le montant de l'amende irait dans les caisses de l'organe qui aura dénoncé l'infraction. Je trouve cela logique.

**Le Commissaire.** Je confirme ce que vient de dire le rapporteur. Nous en avons tenu compte dans l'élaboration du montant dont il a été question auparavant dans le budget 2019 en prévoyant qu'une partie des montants rentrerait directement dans d'autres caisses que celle du canton.

> Adopté.

## ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

## ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

## Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien

(GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmer Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 90.

## A voté non:

Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP). Total: 1.

## Se sont abstenus:

Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). Total: 8.

—

**Mandat 2017-GC-155 Ruedi Schläfli/Solange Berset/Daniel Bürdel/Markus Zosso/ Yvan Hunziker/Romain Collaud/Julia Senti/ Bernadette Mäder-Brühlhart/Dominique Zamofing/Emanuel Waeber Campus du Lac-Noir<sup>1</sup>**

## Prise en considération

**Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC).** Je suis membre du comité du club du sport du Grand Conseil et ancien membre du comité d'organisation de la fête alpestre du Lac-Noir, qui occupe ce site depuis plus de huitante ans. Je suis également co-auteur de ce mandat pour la construction de la nouvelle halle de sport, sur le campus du Lac-Noir, ou devrais-je plutôt dire Saga Halle de sport, sur ce même site. Voilà maintenant deux ans que le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement de 7,7 millions pour la construction de la nouvelle

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 octobre 2017, BGC p. 2221; réponse du Conseil d'Etat le 8 octobre 2018, BGC p. 3884.

halle. Constat aujourd'hui, novembre 2018, toujours pas de construction, pas de gestion cohérente du site. Un jour d'octobre 2017, dans les travées de cet Hôtel cantonal, j'ai interpellé deux conseillers d'Etat qui étaient susceptibles ou en mesure de suivre ce dossier depuis leur Direction jusqu'à la concrétisation finale. Ces deux conseillers d'Etat n'ont pas pu me donner plus d'informations, l'un d'eux m'a même murmuré, à l'oreille, en entrant dans cet hémicycle: «Tu vois, le Lac-Noir, c'est un peu comme l'aire de la Joux-des-Ponts personne dans le Conseil d'Etat ne s'intéresse vraiment à ce projet.» Après de telles déclarations, comment un projet dédié spécialement à la jeunesse, aux clubs sportifs, aux écoles, aux manifestations sportives et culturelles de ce canton ou d'ailleurs peut-il être concrétisé de manière sereine par nos instances cantonales? Ce dossier doit, à présent, impérativement aller de l'avant. Ce centre sportif devrait et aurait déjà dû être opérationnel depuis 2016, jour de l'inauguration du Campus. Ce centre de sport doit être un écrin pour notre canton et ses utilisateurs. J'ai trois questions au commissaire du gouvernement: Pourquoi le Conseil d'Etat et ses services n'ont-ils pas pris en compte, dès le début du projet du Campus, la destruction de l'actuelle halle de sport, qui ne répond plus aux standards de différentes associations sportives? Elle n'a pas de vestiaire, pas de douche, une isolation des plus défectueuses, de plus, la structure du bâtiment a dû être renforcée sur ses côtés, pour éviter un effondrement de la halle de sport. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas encore mené une loi visant un statut d'établissement autonome public pour la gestion du site, et ceci depuis le début du projet? Comment une manifestation sportive de renommée nationale, qui occupe les lieux depuis plus de huitante ans, voit passer ses frais de location du simple au triple, en l'espace de quatre ans? Par ces considérations, le groupe UDC soutiendra ce mandat à l'unanimité et vous invite, chères et chers collègues, à en faire de même.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). In der Antwort des Staatsrats auf das Mandat steht geschrieben: «Diverses circonstances durant les années 2016 et 2017 ont entraîné un report du projet.» Das ist zwar ärgerlich, doch das müssen wir hinnehmen. Dann steht weiter: «Le Conseil d'Etat est fermement déterminé à concrétiser ce projet de salle de sports sur le Campus Schwarzsee/Lac-Noir d'ici fin 2019.» Das tönt gut, dafür ist aber höchste Zeit. Bereits im Jahre 2016 hat der Grosse Rat das notwendige Geld dafür gesprochen, und das Mandat wurde bereits vor mehr als einem Jahr eingereicht.

Weiter steht: «Dans ce sens, le Conseil d'Etat met directement en œuvre le mandat (...), das ist sehr gut bis hierhin,» (...) et considère que l'adoption de ce dernier est par conséquent superflue.» Damit können wir nicht einverstanden sein. Im Gegenteil: Das Mandat ist, genau wie es die Unterzeichnenden formuliert haben inklusive autonomen Status des Campus, unter der Kontrolle des Staatsrates erheblich zu erklären und dann auch umzusetzen. Im Übrigen und nebenbei bemerkt, tut der Grosse Rat gut daran, Geld für eine nachhaltige Investition zu sprechen, die Besucherinnen

und Besucher in den Kanton Freiburg auf den Schwarzsee holt, Leute, die dann auch die dortigen Bergbahnen nutzen.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE). Zwei parlamentarische Anfragen und ein Auftrag zeigen deutlich, dass der Grosse Rat über das Hin- und Her des Staatsrates und das steckengebliebene Projekt beunruhigt ist. Umso enttäuschender ist die Antwort, da sie ausweichend ist und mehr Fragen aufwirft, als sie beantwortet.

Am 4. November 2016, also vor über zwei Jahren, hat der Grosse Rat das Dekret über einen Verpflichtungskredit für den Bau einer Dreifachturnhalle mit 99 Stimmen bei einer Neinstimme und 4 Enthaltungen angenommen. In diesem Dekret war eigentlich alles geregelt: Standort, Kosten usw. Sogar eine Renovation/Isolation der Turnhalle am aktuellen Standort war enthalten. Nun, zwei Jahre später, stellt der Staatsrat unter anderem die damaligen finanziellen Berechnungen in Frage, nimmt den rechtsgültigen Entscheid des Grossen Rates zurück und desavouiert damit den Grossen Rat und auch sich selber.

Die Begründungen für die Verzögerungen überzeugen die Fraktion Mitte Links Grün nicht. Warum wurde das Geschäft an verschiedene Departemente übertragen? Verzögerungen wurden dabei in Kauf genommen, denn schon ein altbekanntes Sprichwort sagt: Zu viele Köche verderben den Brei. Was den ersten Standort betrifft, so schreibt der Staatsrat in seiner Antwort, dass er im Dezember 2017 eine neue Lösung mit einem idealen Standort gefunden habe.

Er sagt aber nicht explizit, welchen. Da er im folgenden Satz eine Machbarkeitsstudie am Standort der aktuellen Halle anspricht, gehen wir davon aus, dass dieser Standort die neue Lösung sein soll. Die Erklärungen des Staatsrates bleiben allerdings vage, weshalb wir die Entschlossenheit des Staatsrats und vor allem den Erfolg, das Projekt der Dreifachturnhalle bis Ende 2019 zu verwirklichen, stark anzweifeln.

So lange die Dreifachturnhalle nicht steht und deren Rentabilität nicht überprüft werden kann, soll der Campus nach dem Willen des heutigen Staatsrats noch nicht in eine öffentlich-rechtliche Anstalt überführt werden. Der damalige Gesetzesentwurf und die Vernehmlassung aus dem Jahre 2016 wurden aus verschiedenen Gründen denn auch stillschweigend schubladisiert. In der Zwischenzeit wurden diverse Personen angestellt, unter anderem auch ein Verwalter. Dabei handelt es sich durchwegs um Kantonsangestellte und ich nehme an, auch aus verschiedenen Departementen, denn wie mir scheint, kann es ja nicht kompliziert genug sein.

Der Campus hat aber zwei unterschiedliche Kunden: Zivildienst und Organisationen von Sport, Schulen und Freizeit, also Bund und Kanton. Konflikte wurden, wie schon gesagt, mit der heutigen Organisation bewusst in Kauf genommen und sind vorprogrammiert und so wie ich gehört habe, existieren solche bereits.

Um erfolgreich zu funktionieren, muss der Campus nach allem, was ich gelesen und gehört habe, neutral geführt werden. Also muss klar eine öffentlich-rechtliche Organisation geschaffen werden, so wie es uns der Staatsrat in seinem erläuternden Bericht zum Gesetzesentwurf ja auch begründet hat. Ich zitiere nur einen Satz aus der damaligen Botschaft: «Der Staatsrat ist überzeugt, dass der Campus Schwarzsee als autonome öffentlich rechtliche Einrichtung ausgestattet werden soll, was einen grösseren Handlungsspielraum für den Betrieb und für zukünftige Investitionen bietet.»

Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte: Was sollen wir nun glauben? Welche Aussagen gelten nun? Denn heute ist es genau das, was der Staatsrat nicht mehr will. Weshalb also diese Kehrtwende? Die Frage nach einer öffentlich rechtlichen Anstalt kann nicht, wie der Staatsrat vorschlägt, erst in ein paar Jahren, nachdem erste Erfahrungen gesammelt wurden, geprüft werden. Dann wird es wohl zu spät sein. Das vorliegende Mandat ist logisch, folgerichtig und entspricht dem Entscheid des Grossen Rates vom November 2016.

Aus den genannten Gründen wird die Fraktion Mitte Links Grün das Mandat einstimmig unterstützen. Ich bitte Sie, das auch zu tun.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Mon lien d'intérêt, je suis président du club du sport du Grand Conseil. Le groupe PLR a étudié ce mandat sur le Campus du Lac-Noir avec un grand intérêt. Le groupe demande s'il est possible de scinder en deux ce mandat. En effet, pour le PLR, il est indispensable de mettre en œuvre la construction de la salle de sport au Lac-Noir, et ce très rapidement, car le crédit de construction a été voté en novembre 2016 et, deux ans plus tard, nous ne voyons toujours pas le moindre début des travaux. Ce n'est pas admissible pour le PLR. Par contre, il s'oppose à l'idée de doter le Campus du Lac-Noir d'un statut d'établissement autonome de droit public pour la gestion du site. S'il n'est pas possible de scinder en deux ce mandat, le groupe PLR, dans sa très grande majorité, refusera ce mandat, tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Schneuwly André** (VCG/MLG, SE). Ich spreche in meinem persönlichen Namen.

Das Ausbildungszentrum für Zivildienst und das Ferien- und Sportzentrum, eine glückliche Fügung für den Kanton Freiburg und vor allem für den Tourismus. Leider ist es noch nicht so weit! Es ist zu bedauern, dass die Turnhalle noch nicht steht und ich hoffe fest, dass dieses Angebot so schnell wie möglich genutzt werden kann. Ich durfte vor kurzem den Campus besuchen und habe dabei verschiedene Informationen erhalten, die mich erstaunt haben und die Fragen ausgelöst haben.

Ich habe die Seele des Campus noch nicht gefunden. In welchem Zustand sind die alten Gebäude? Es gibt Fenster, die nicht geschlossen werden können, schlechte Isolation. Wie

gross ist der Energieverlust? Wie funktioniert die Zusammenarbeit mit dem Hauptmieter? Wurde überhaupt beim Hauptmieter nachgefragt, wie er mit der Organisation zufrieden ist? Wie gut sind die Aufenthaltsräume gestaltet? Wie attraktiv ist die Umgebung? Wie gut ist die Auslastung über das Wochenende? Werden die gewünschten Übernachtungszahlen schon erreicht? Wie steht es mit der Wirtschaftlichkeit? Hat jemand von Euch schon einmal die Internetseite aufgeschaltet? Diese ist für mich absolut nicht einladend. Wo sind die Preise zu finden?

All diese offenen Fragen zeigen auf: Im Campus Schwarzsee liegt noch Vieles im Argen. Es braucht eine Organisationsform, die mit Lust und Freude diesen Campus leitet und führt. Darum unterstütze ich den vorliegenden Auftrag voll und ganz.

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Die Christlichdemokratische Fraktion ist klar für den Campus Schwarzsee und unterstützt diesen zu 100 Prozent.

Bei der Diskussion des Mandates waren die Meinungen jedoch geteilt und zwar nicht betreffend des Ziels des Campus, sondern wegen der Art und Weise wie der Staatsrat jetzt agieren will. Die grosse Mehrheit der Christlichdemokratischen Fraktion kann die Konklusion des Staatsrates zwar nachvollziehen, dass man quasi direkte Folge geleistet hat auf dieses Mandat, nämlich, dass bis Ende 2019 das Projekt realisiert wird. Wenn das als Versprechen gewertet wird, dann erübrigt sich das Mandat effektiv. Darum haben auch viele der Mitglieder der Christlichdemokratischen Fraktion gesagt, dass wir das Mandat nicht mehr brauchen.

Auf der anderen Seite gab es eine Diskussion bezüglich des autonomen Status, der ebenfalls kontrovers diskutiert wurde. Einerseits wurde die Kommission noch nicht einmal einberufen, obwohl schon seit einem Jahr verlangt, andererseits verursacht dieser autonome Status natürlich auch Kosten, und ist in der Komplexität vielleicht auch nicht unbedingt das Gelbe vom Ei.

Zusammenfassend kann man sagen, dass die Christlichdemokratische Fraktion enttäuscht ist von der Art und Weise und dem Tempo, wie der Staatsrat dieses Projekt weitergezogen hat oder eben nicht weitergezogen hat. Es ist uns durchaus bewusst, dass es gewisse Punkte gibt, die geklärt werden müssen, auch zwischen zwei Direktionen oder auch mit der Gemeinde. Aber auf der anderen Seite ist das klare Mandat, das die Urheber unterschrieben haben, auch eine Folge der langezeit nicht beantworteten Fragen, auch von parlamentarischen Anfragen.

Zusammengefasst: Unsere Fraktion hat keine einstimmige Zustimmung, sondern eher eine ablehnende Haltung dem Mandat gegenüber. Einzelne Mitglieder aber, eine Minderheit der Christlichdemokratischen Fraktion, werden es mit grossem Elan unterstützen. Die Frage betrifft – da kann der

Staatsrat sicher klar Stellung beziehen – einerseits die Verwirklichung des Baus der Dreifachturnhalle bis 2019 und andererseits das Commitment, dass wir diese Kommission einsetzen, dass sie tagen wird – und zwar jetzt und nicht erst in zwei Jahren – und dass das dann eventuell in eine entsprechende autonome Institution führt.

Die Christlichdemokratische Fraktion wird entsprechend mit unterschiedlichen Votanten einerseits grossmehrheitlich Nein stimmen und mit einigen Ja-Stimmen das Mandat unterstützen.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat der Gemeinde Plaffeien, der Standortgemeinde des Campus Schwarzsee.

Als Vertreter der Region und des kantonalen Tourismusschwerpunktes Plaffeien/Schwarzsee begrüsse ich, dass der Staatsrat klar gewillt ist, die Realisierung der Dreifachturnhalle nun zügig anzugehen, mit einer Inbetriebnahme – so hoffe ich – spätestens auf die Saison 2020/2021 hin, wenn ich den Zeitplan richtig interpretiere.

Seitens der Gemeinde haben wir, wie im Bericht des Staatsrates erwähnt, seit längerem mit dem Kanton eine Lösung gefunden für den idealen Standort dieser neuen Dreifachhalle. Seit bald einem Jahr hat nunmehr die Verwaltung des Campus und somit des Sportzentrums den Betrieb aufgenommen. Gerne hätten wir insbesondere nach Abschluss der diesjährigen Sommersaison eine erste Information über Belegungszahlen, Entwicklungen und eventuell auftretende Schwierigkeiten bekommen. Diese Informationen wurden bis jetzt leider noch nicht bekanntgegeben.

Ich möchte in Erinnerung rufen, dass zur optimalen Entwicklung und Auslastung des Standorts ein Einbezug aller Akteure und insbesondere auch der Region und des Tourismus entscheidend sein wird. In seiner Antwort auf meine parlamentarische Anfrage vom 14. September 2017 hat der Staatsrat über seinen Beschluss informiert, zur Berücksichtigung der unterschiedlichen Interessen der verschiedenen Beteiligten eine Kommission zur Entwicklung des Campus Schwarzsee zu erstellen. Dieser sollte neben dem staatlichen Vertreter ebenfalls der Direktor des Freiburger Tourismusverbandes, ein Vertreter der Region, ein Vertreter der Gemeinde, ein Vertreter des Freiburgischen Verbands für Sport und ein Vertreter der Fraktion Sport des Grossen Rates angehören.

Leider sind hierzu immer noch keine Schritte erfolgt, zumindest nicht solche, die wir kennen. Ich bin aber überzeugt, dass die Schaffung dieser Kommission und Austauschplattform ideal zur Entwicklung des Campus beitragen kann und auch muss – dies auch bereits jetzt bei der Planung und Realisierung der Dreifachturnhalle. So können beteiligte Dritte wie Tourismusregion, Gemeinden und Vereine adäquat einbezogen werden.

Dass der Staatsrat das Sport- und Freizeitzentrum hauptsächlich auf die Unterbringung von Schullagern, Kursen und Lagern von Jugend+Sport-Klubs und Freizeitaktivitäten ausrichtet, ist richtig und wird in keiner Weise in Frage gestellt. Es ist aber auch zu berücksichtigen, dass der Empfang von weiteren Kundenkategorien, Vereinen, Privatpersonen und Touristen ebenfalls Bedeutung hat und nur so eine optimale Auslastung des Campus in Zukunft ermöglicht wird.

Ich fordere somit den Staatsrat auf, diese Kommission spätestens zu Beginn des Jahres 2019 zu konstituieren. Bezüglich der im Mandat geforderten Schaffung der unabhängigen öffentlich-rechtlichen Anstalt bin ich immer noch überzeugt, dass dies wohl die optimale Lösung ist. Es ist klar, dass die Wirtschaftlichkeit erst nach Inbetriebnahme der Dreifachturnhalle genau abgeschätzt werden kann. Es ist meiner Meinung nach aber für eine unabhängige Anstalt um einiges einfacher, sich am Markt zu bewegen und flexibel beispielsweise mit saisonalem Personal auf eine grössere Nachfrage zu reagieren, als dies bei einer rein staatlichen Organisation der Fall ist. Ebenfalls ist der Einbezug aller Partner und Akteure mit dieser Betriebsform einfacher.

Aus diesen Gründen unterstütze ich das Mandat und hoffe, dass wir hier eine Zustimmung erhalten.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). A titre personnel, mes liens d'intérêts, je préside l'Association fribourgeoise des sports. Monsieur le Député Hunziker et d'autres collègues ont bien relevé le problème que je souhaite soulever maintenant. Beaucoup de monde s'est exprimé sur la première partie du mandat et je crois que nous partageons tous le souci que le projet de halle de sport, maintenant, se concrétise. Je ne reviens pas là-dessus, je partage également ce souci, mais ce mandat a une deuxième demande et cette demande est de soumettre au Grand Conseil un projet de loi qui vise à doter le Campus d'un statut d'établissement autonome de droit public, pour la gestion du site. Or, le système choisi par le Conseil d'Etat pour la gestion de ce site, soit le transfert à la DICS, s'est mis en place récemment. J'appelle moi aussi de mes vœux, maintenant, la constitution de la commission y relative, commission dans laquelle le milieu associatif sportif aura également un représentant, et je m'en réjouis, mais je crains qu'une modification de l'organisation du Campus maintenant, qu'on fasse le choix maintenant, de modifier l'organisation du Campus, ne fasse que ralentir son développement, c'est pourquoi à titre personnel, je m'opposerai à ce mandat.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). Monsieur le Président, je voulais juste, peut-être, rajouter une remarque concernant la nécessité d'agir assez rapidement dans ce dossier. Je rappellerai juste une chose, il y a deux ans, pratiquement jour pour jour, quand nous votions le crédit pour cette construction de halle de sport, il y avait deux raisons à une certaine précipitation pour prendre ce sujet en ligne. Il y avait d'abord le départ

de notre ex-conseiller d'Etat, Erwin Jutzet, qui voulait absolument pouvoir traiter ce dossier avant de quitter le Conseil d'Etat, et il y avait une deuxième raison, c'était un argument avancé depuis longtemps en disant: «Si nous voulons pouvoir jouer dans la cour des lieux qui sont intéressants dans le domaine sportif, c'est le moment maintenant de pouvoir réaliser quelque chose, il y a la possibilité de construire ça rapidement et d'obtenir des contrats, qui seront des contrats intéressants. D'ici deux ou trois ans, ce sera trop tard.» Je crains que l'on arrive à cet élément trop tard et c'est la raison pour laquelle je pense que ce mandat ne peut que faire avancer cette question, c'est la raison pour laquelle je pense qu'il nous faut le soutenir.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêt, je suis membre du groupe sport, bien évidemment utilisatrice, ancienne utilisatrice des installations sportives, pour avoir été monitrice pour des camps de ski des écoles de ma commune. Dans les documents de notre Grand Conseil, j'ai lu que c'est déjà en 2008 que le Conseil d'Etat étudiait quel avenir donner au site du Lac-Noir. Grâce à l'entregent, à l'engagement du conseiller d'Etat Erwin Jutzet, nous avons voté en 2013 le crédit pour la construction de nouveaux locaux destinés à accueillir le centre de formation suisse pour le service civil et, en parallèle, poursuivre l'accueil de camps de sport ou autres manifestations. Ce qu'il faut dire aujourd'hui, c'est que le centre de service civil fonctionne bien, nous avons été nombreux à pouvoir l'inaugurer, par contre, tout ce qui est sport est malheureusement resté sur le carreau. Nous avons, en 2016, voté le crédit, enfin, pour une halle de sport. A certaines questions qui ont été posées par divers députés, le Conseil d'Etat répond, il y a exactement une année, c'était le 21 novembre 2017, qu'on ne verrait pas la construction de cette halle avant 2020. Dans la réponse du mandat aujourd'hui, le Conseil d'Etat dit: «C'est possible pour 2019.» Les promesses rendent les fous heureux. Nous ne pouvons donc pas rejoindre les considérations du Conseil d'Etat, qui estime qu'aujourd'hui, les conditions sont réunies pour gérer ce projet. S'il reste ouvert dans sa réponse sur le futur statut, nous estimons que le statut d'établissement autonome de droit public doit être décidé aujourd'hui. Je vous rappelle que l'avant-projet a déjà été mis en consultation auprès de tous les acteurs, et il est resté dans un tiroir. Ainsi, si on ne prend pas cette décision aujourd'hui, on va à nouveau perdre, certainement, plusieurs années. Je pense donc qu'il y a un moment où on doit effectivement prendre nos responsabilités. De plus, le transfert du dossier de la Direction de la justice à la DICS, je n'ai pas très bien compris, mais il est mis respectivement au Service du personnel, pardon du sport, ça interpelle, parce qu'en fait, d'un côté vous avez le service civil, de l'autre vous avez le sport, et tout ça sur le même centre. Donc pour moi, s'il n'y a pas un statut autonome qui est donné pour pouvoir intégrer tous les acteurs pour la gestion de ce dossier, pour moi ce n'est pas possible, si on ne le fait pas. Je trouve que c'est vraiment dommage de constater que la volonté n'est pas

présente pour trouver une solution qui permettrait un développement harmonieux de ce centre et surtout qui le dynamiserait. Ce que nous souhaitons, depuis le début, c'est de dynamiser la région du Lac-Noir, c'est de dynamiser les activités sportives pour lesquelles bon nombre de personnes, ici, ont peut-être été dans le passé. Et c'est aussi dynamiser Fribourg. Nous avons la chance d'avoir ce centre de service civil, centre de formation suisse, bref, je trouve qu'on perd à nouveau une occasion de défendre Fribourg et de porter ses couleurs, loin, au-delà du canton. Bref, je l'ai déjà dit, le statut autonome de droit public permettrait d'intégrer tous les acteurs et puis, à ce stade, je ne pense pas que de modifier, actuellement, ce qui est en place par un statut autonome va ralentir le processus. Je vous rappelle qu'il y a des années que le processus est déjà sur vitesse lente, voire très lente. Donc, je l'ai déjà dit, il faut être fou pour croire à une promesse, et se réjouir d'avance, c'est un petit peu ce qu'on a fait dès le départ. On a eu confiance pour que ce centre se dynamise, mais en l'état, on remarque que les voies prises et proposées par le Conseil d'Etat risquent de ne certainement pas atteindre les objectifs que nous souhaitons. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de voter ce mandat pour pouvoir essayer de mettre en place une structure efficace pour ce Campus du Lac-Noir.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Ich möchte zuerst drei Elemente zusammenfassend beantworten, da sie von verschiedensten Grossrätinnen und Grossräten ins Feld geführt wurden.

Grundsätzlich: Tempo machen, erklären, wünschen, befehlen, das ist alles ok., aber am Schluss muss man es dann trotzdem umsetzen. Grossrat Rey hat das Wort «Précipitation» verwendet. Ich möchte das selbstverständlich nicht beurteilen, das war 2016. Diejenigen, die den Schluss damals gefällt haben, verantworten ihn auch. Sofern bleibt das ein Kommentar von Grossrat Rey.

Was wir aber festgestellt haben Anfang 2017 bei der Übernahme des Projekts auch mit dem neuen Kantonsarchitekten ist, dass zwar im Beschluss des Grossen Rates einiges geregelt war, dass aber auch einiges nicht geregelt war. Wir haben längere Diskussionen gehabt, insbesondere mit der Gemeinde Plaffeien, zur Frage des genauen Standortes. Es ging dabei nicht um die Frage der einen oder anderen Seite des Sees, sondern um die Frage es optimalen Orts auf dem bestehenden Gelände. Es ging um Parkplätze, Fragen die nicht geregelt waren. Es ging um Gewässer und Gewässeroffenlegungen, Fragen, die nicht geregelt waren. Es ging um die alte Turnhalle, ebenfalls Fragen, die nicht geregelt waren.

Ich möchte hier besonders einen Dank an Grossrat Bündel aussprechen, der die Zusammenarbeit und die Diskussion mit der Gemeinde erleichtert hat. Er hat beide Hüte an, was ab und zu durchaus nützlich ist. Wir konnten in mehreren sehr konstruktiven Gesprächen mit der Gemeinde Lösungs-

ansätze finden, was nicht immer ganz einfach war. Wir sind heute auf einem guten Weg und der gute Weg geht in Richtung dessen, was Grossrat Schläfli skizziert hat.

Im Nachhinein sind die Sachen immer viel einfacher zu bewerten. Wenn Sie von Anfang an Recht gehabt hätten, hätten wir uns Zeit gespart. Dem ist nicht so, aber wir kommen jetzt auf diesen Weg. Das gilt insbesondere auch für die alte Turnhalle. Ich möchte hier nicht in die Details gehen. Die Tatsache, dass wir neue Lösungen suchen mussten, auch zur Nutzung der alten Turnhalle beziehungsweise zur Nutzung des Standortes der alten Turnhalle, um dort eine neue Dreifachhalle hinzustellen, hat den Kantonsarchitekten dazu bewegt, dass er Zusatzstudien machen musste: Wie genau kann das stattfinden, was sind die genauen Kosten? Das heisst, wir mussten einen Schritt zurück machen, um die Planung zusammen mit der Gemeinde vornehmen zu können.

Es ergibt keinen Sinn zu sagen: Tempo machen, der Beschluss ist da und die Gemeinde wurde nicht genügend einbezogen. Am Schluss braucht es eine Ortsplanung. Wenn die Gemeinde findet, das geht nicht, dann kann sie das Projekt einfach blockieren. Wir sind in einem Rechtsstaat mit starken Gemeindekompetenzen und es ist nichts als normal, dass Diskussionen zwischen Kanton und Gemeinde durchaus auch mal kontrovers stattfinden. Das trifft alle möglichen Gemeinden für andere Projekte. Es hat etwas Zeit gebraucht, aber wir sind auf einem guten Weg heute. Ich denke, wir haben eine Lösung, die allen oder zumindest fast allen passen sollte.

Soweit zum Tempo, zur Halle und zur Diskussion, die wir geführt haben. Wir sind auf gutem Weg, das Tempo und der Wille sind da.

**Wicht Jean-Daniel** (SC,PLR/FDP). M. le Député Schläfli: si je vous avais rencontré... vous n'avez pas dit de nom, et je pense que c'est mieux. Un membre du Conseil d'Etat qui a estimé, qu'au Conseil d'Etat, personne ne s'intéresse à ça, soit il y a un problème d'ouïe quelque part, mais je ne suis pas spécialiste en médecine, dans ce domaine-là, soit c'est autre chose. Nous n'avons heureusement pas les moyens d'aller faire des investigations approfondies, par contre l'assertion est fausse, et nous mettons tout notre pouvoir dans ce dossier-là pour que les choses avancent relativement rapidement. Je vous ai expliqué les raisons pour lesquelles cela a pris un petit peu de temps. Nous avons effectivement dû faire un pas en arrière pour retourner sur un projet un tout petit peu différent dans la mesure où un certain nombre de questions, celles que je viens d'évoquer, notamment avec la commune de Planfayon, n'avaient pas été réglées au moment où la décision a été prise par le Grand Conseil. Ces négociations ont dû être menées, elles étaient assez dures, par moments, parce que la commune avait une vision, le canton une autre. On peut faire deux choses, quand on n'a pas tout à fait les mêmes visions entre canton et commune, c'est faire le forçage – en général, ce n'est

pas ce qui va le plus vite – ou on peut se dire qu'on prend un petit peu de temps pour négocier, on l'a pris. Je remercie aussi, en français, le député Bürdel, qui nous a beaucoup aidé à trouver des solutions pragmatiques, qui conviennent tant au canton qu'à la commune, et je pars du fait que nous sommes maintenant sur la bonne voie. Nous avons dû revoir la planification, parce que les choses ne sont pas tout à fait comme elles ont été fixées à l'origine, dans le décret du Grand Conseil, en termes d'emplacement et de solution pratique de places de parc, de protection des eaux et d'autres choses relativement concrètes, mais les choses avancent, alors le Conseil d'Etat vous suggère sur cette première partie du mandat, un rejet, non pas parce qu'il y a opposition matérielle mais simplement parce que cette partie-là du mandat enfonce, à notre avis, des portes ouvertes.

Die zweite Frage, die von verschiedenen Grossrätinnen und Grossräten andiskutiert wurde, ist die Frage der Anstalt. Das Mandat hat tatsächlich vorgesehen, dass eine autonome Anstalt die verschiedenen Zielsetzungen des Zentrums im Schwarzsee, nämlich Zivilschutz, Sport und Tourismus, einigermaßen neutral und nicht interessengesteuert verwalten kann. Der Staatsrat hat sich ausführlich mit dieser Frage befasst. Er hat durchaus kontrovers Vor- und Nachteile der verschiedenen Lösungsansätze diskutiert. Er ist zum Schluss gekommen, dass für eine erste Phase, solange nicht alle Infrastrukturen vorhanden sind, die Version Sportamt die am wenigsten schlechte oder die beste ist, je nach Standpunkt. Alle anderen Lösungen scheinen im Moment etwas schwerfällig zu sein. Der Staatsrat hat auch beschlossen, dass nach einer Pilotphase mit dem Sportamt, wenn dann alle Infrastrukturen da sind, noch einmal über die Bücher gegangen und evaluiert werden soll, was die beste Lösung ist. Dann ist es durchaus möglich, dass die Frage einer autonomen Anstalt für eine langfristige Verwaltung der verschiedenen Interessen wieder als die beste Lösung angeschaut wird.

Ich gehe nicht davon aus, dass es objektiv grundsätzlich nicht möglich ist, die verschiedenen Zielsetzungen zu vereinbaren. Es wurde gesagt, wenn nur der Sport verwaltet, kommt der Tourismus zu kurz beziehungsweise der Zivilschutz. Der Zivilschutz hat einen festen Vertrag, er ist dort etabliert. Wir haben Anpassungen der Verträge machen müssen, weil die Volumina der gemieteten Fläche nicht genau die gleichen sind. Das sollte zu zusätzlichen Einkommen für den Staat führen und auch die Finanzlage etwas verbessern im Schwarzsee.

Was Tourismus und Sport betrifft: Wir gehen davon aus, auch nach Erfahrungen, die an anderen Standorten gemacht wurden, dass die Sportnutzung und insbesondere die Nutzung durch Schulklassen eine Nutzung ist, die sehr langfristig erfolgt. Schulklassen planen nicht drei Wochen vorher, in den Schwarzsee zu gehen. Sie machen das meistens mehrere Jahre zuvor. Das heisst, man weiss ziemlich lange im Voraus, was genutzt wird und was nicht. Ein Modell, das eine zeitliche Schwelle festlegt, bis wann es für Schulklassen reser-

viert werden kann und ab welchem Zeitpunkt es frei auf den Markt geht, wo der Tourismus das Ganze nutzen kann, sind Möglichkeiten, die auch vom Sportamt wahrgenommen werden sollen. Dies wird allerdings noch nicht gemacht, ist aber in den Zielsetzungen enthalten, die das Sportamt in einer ersten Phase umsetzen muss. Mehr Details kann Ihnen mein Kollege geben, der für das Sportamt zuständig ist.

Weiter wurde von Grossrätin Mäder gesagt, es sei ein bisschen ein Chaos mit den verschiedensten Direktionen. Wir haben anfangs 2017 das Dossier aufgenommen und festgestellt, dass von sieben Departementen fünf auf irgendeine Art und Weise vom Dossier betroffen sind. Das ist die Raumplanungsdirektion, aus evidenten Gründen, weil wir bauen. Das ist die Volkswirtschaftsdirektion, die zuständig ist für den Tourismus. Das ist die Direktion für Justiz und Polizei, die für den Zivilschutz zuständig ist. Das ist die Erziehungsdirektion, die für den Sport zuständig ist und das ist die Finanzdirektion, die grundsätzlich für alles zuständig ist. Insofern haben wir nach einer ersten Diskussion festgelegt, dass fünf Direktionen, die gemeinsam in einem Topf die Kochlöffel rühren, nicht das Effizienteste sind und haben deshalb beschlossen, dass heute nur noch zwei der Regierungsräte anwesend sind. Wir arbeiten relativ eng zusammen, das Sportamt und das Bauamt, das bauen muss. Natürlich müssen wir aber auch mit unseren drei betroffenen Kollegen Kontakte pflegen. Aber die Verantwortung wurde etwas verengt, was sicher zu mehr Effizienz führen kann und sollte.

Vielleicht noch zum Dritten, zur Frage der Kommission. Dazu wird mein Kollege mehr sagen können. Es ist geplant, dass sie Ende Jahr oder ganz Anfangs 2019 konstituiert werden soll – im Sinne der Anfragen, die von verschiedenen Grossrätinnen und Grossräten gestellt worden sind – und dann auch funktionsfähig sein sollte.

Frau Grossrätin Mäder sagte, im Dekret sei alles geregelt worden. Ich habe bereits erläutert, warum das so nicht ganz stimmt, wie das vielleicht den Anschein macht. Wir sind auch nicht auf einen rechtsgültigen Entscheid des Grossen Rates zurückgekommen, mussten aber auf einige Aspekte, die zum Zeitpunkt des Entscheids des Grossen Rates noch nicht ausführlich geplant wurden, zurückgreifen. Das war insbesondere die Diskussion mit der Gemeinde. Diese Aspekte waren im Grossratsentscheid nicht im Detail oder zumindest nicht zur Zufriedenheit der Gemeinde geregelt. Ein solches Projekt kann nur in gemeinsamer Arbeit von Kanton und Gemeinde gelingen. Wenn ein Gericht beschliessen muss, wer von Kanton und Gemeinde Recht hat, dann verliert man massiv mehr Zeit als über die Diskussionen, die geführt wurden. Das zu den wesentlichen Bemerkungen von Grossrätin Mäder. Andere Fragen wurden bereits bei der generellen Antwort behandelt.

A la question du député Hunziker, je crois que j'ai déjà répondu à propos de la possibilité de scinder ou non, c'est à vous de voir dans quelle mesure vous souhaitez le faire.

Zur Frage der Seele, Grossrat Schneuwly: Ich bin nicht für das Seelenheil zuständig. Ich sehe Ihre Frage aber durchaus auch als eine materielle Frage. Die Seele eines Ortes entsteht, wenn etwas läuft. Das gilt für Industriestandorte, die umgesetzt werden, wie für Sport- und Tourismusstandorte. Ich gehe davon aus, dass, wenn wir die materiellen Fragen beantwortet haben, wenn das Ganze funktioniert, wenn Sport, Tourismus und Zivilschutz wie vereinbart funktionieren, dass dann auch die Seele kommt. Man kann sie nicht befehlen. Ich kann auch keinen Beschluss fällen, dass dort eine Seele entstehen soll. Es müssen die materiellen Voraussetzungen zur optimalen Nutzung vorhanden sein. Das Bauprojekt wird einen entscheidenden Beitrag leisten. Es ist nicht alles, aber es ist doch ein wesentlicher Teil.

Wir sind bei der Neuprojektierung, und da müssen wir auch die Finanzen noch einmal evaluieren. Ich gehe davon aus, dass wir das im Rahmen des Gegebenen machen können sollten. Wenn dem aber nicht so ist, müssen wir noch einmal zu Ihnen kommen. Hundertprozentig ausschliessen können wir das nicht, weil wir die Pläne tatsächlich noch einmal aufgelegt haben für das andere Gebäude, das einige Meter weiter zu stehen kommen soll. Sobald wir die Bilanz haben, wissen wir, ob es ohne oder mit neuem Grossratsbeschluss geht. Haupthypothese: Plan A ist im Moment, dass es ohne geht, wodurch wir verhindern können, bei diesem Projekt noch mehr Zeit zu verlieren.

Auf die Fragen von Grossrat Rauber habe ich bereits eine Antwort gegeben, der Kollege der Erziehungsdirektion wird sie noch vervollständigen.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Mesdames et Messieurs, juste en complément, on a évoqué le fait de ne pas vouloir, tout de suite, mettre la halle triple sur l'ancienne halle de gym, mais cette halle de gym, dans le concept global du camp du Lac-Noir, avait encore d'autres vocations. Il y a eu des conférences, il y avait des repas, des manifestations, c'est pour cela que c'était une possibilité, mais ce n'était pas la seule. Puis, ce n'était pas aussi lapidaire que ça, on détruit, on construit dessus. Je voulais dire par là, que dans le concept global, il y avait encore d'autres choses qui étaient faites dans cette salle. Une autre remarque également de mon côté, un établissement autonome de droit public, c'est bien l'objet de l'analyse qu'on doit faire, et c'est pour ça que tous les contrats qui ont été faits avec toutes les personnes, qui sont maintenant au centre, sont des contrats de durée limitée, trois ans, renouvelables si nécessaire ou non. Ces personnes savent que l'avenir de leurs fonctions respectives dépend du résultat de nos analyses. Donc, le Conseil d'Etat a bien construit en la matière, dans cette perspective d'une analyse, mais une analyse demande

d'être un petit peu approfondie. Je vous invite vivement à ne pas me dire ou à ne pas décider maintenant qu'on fait un établissement autonome de droit public. Faire un établissement autonome de droit public, c'est une construction juridique qui va nécessiter évidemment une couche administrative supplémentaire, avec un Conseil d'administration, etc., ce qui maintenant est fait directement par l'Etat, et deuxièmement, elle va devoir être rentable, donc elle doit d'abord être équipée d'une halle triple, sinon, c'est évidemment impossible de pouvoir l'exiger concrètement. J'aimerais aussi dire que le camp du Lac-Noir, en termes de sport, a une vocation scolaire importante, elle l'a historiquement depuis très longtemps. La DICS est, en quelque sorte, la pourvoyeuse actuelle des clients, qui ne sont pas que des Singinois, mais également des classes de la Gruyère, de la Sarine, de la Broye, etc. Le but, pour moi, est évidemment aussi que les écoles puissent en profiter au maximum, puisque c'est la seule installation sportive dans le canton exploitée par le canton. Evidemment, vous ne faites pas de la rentabilité en y envoyant des classes entières et des centaines de jeunes. On est tout juste au niveau du prix de revient. Un établissement autonome, ça a une autre vocation et c'est cette question qu'on veut se poser, au moment où on aura la halle triple, pour voir dans quel sens on part avec les constructions et puis la situation du Lac-Noir. Là, je crois que comme l'a dit Madame la Députée Bourguet, ce serait le mauvais moment de décider maintenant cela, alors que précisément, c'est une autre finalité qui doit être analysée. J'aimerais préciser aussi qu'il faudra peut-être, certainement même, demander à un moment donné, un mandat externe pour faire cette analyse de manière très fine, concrètement. J'aimerais aussi ajouter que la commission consultative du Conseil d'Etat pour le Lac-Noir nécessite un arrêté de nomination, un arrêté du mandat, ceci est en cours de travail, et je passerai au Conseil d'Etat, et ensuite on pourra aller de l'avant avec la constitution de la Commission consultative. Pour moi, il était important que l'administrateur, qui est entré en fonction au mois de mars de cette année, puisse quand même commencer à fonctionner un peu et à travailler, à prendre le camp dans son développement, en terme sportif, avant de pouvoir aller plus loin. Dernière remarque, Monsieur le Député Schläfli, vous avez parlé des coûts, qui ont triplé, quadruplé. Les chiffres que j'ai, c'est que sur dix jours avant, les montants étaient entre 2000 et 5000 frs facturés à l'association des lutteurs. Sur dix jours, ça couvrait les frais d'énergie et la conciergerie. Maintenant, ils sont de 10 000 frs sur les dix jours, parce qu'évidemment, on a revu tous les bâtiments, et puis vous avez de nouvelles prestations, et puis il y a une petite location qui est prise. Je ne crois pas qu'on a exagéré en la matière dans le fonctionnement d'une association, si on a ces frais, qui sont là. Je suis convaincu que dans les autres endroits où il y a ces magnifiques manifestations, il y a aussi des coûts équivalents, je ne crois pas qu'il y a de l'abus, du point de vue fribourgeois, en la matière, surtout quand c'était pratiquement gratuit, je dirais, à une certaine époque. Voilà pour les éléments complémentaires que je voulais donner.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Il y a une question évoquée par la Députée Berset à laquelle je n'ai pas répondu, à laquelle j'ai omis de répondre, j'en suis désolé, c'est la question du délai. Vous avez émis une idée de contradiction entre le délai de 2019 et le délai de 2020. Le délai de 2020, évoqué dans la réponse à un mandat précédent, était le délai plutôt optimiste de la fin de la construction, le délai de 2019 est l'aboutissement du projet. Nous avons actuellement dû refaire la planification des nouveaux plans, nous sommes dans un marché public, donc nous devons ouvrir un marché public, il y a un concours qui va se faire, ça va se tenir dans le courant de l'année 2019. L'échéance de ce concours, c'est-à-dire la préparation du projet au moment où on peut lancer la construction prend jusqu'à l'automne 2019, en étant relativement sportif, ce sont les obligations légales, nous ne pouvons pas attribuer des travaux sans passer par les démarches habituelles, qui sont liées à la loi sur les marchés publics.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 65 voix contre 26. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolt Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 65.*

*Ont voté non:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand

(GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 26.*

*Se sont abstenus:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Motion 2018-GC-18 Pierre Mauron/ Peter Wüthrich Apprentissage de la langue partenaire par immersion<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Wüthrich Peter** (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: ma fille aînée est enseignante, francophone, mais sait très bien l'allemand.

La motion Mauron – Wüthrich fais sens. Il n'y a pas meilleur moyen que d'apprendre une langue par immersion et en étant le plus jeune possible. J'ai moi-même commencé ma vie par un stage d'immersion de 20 ans en Suisse allemande.

Monsieur le Commissaire, je vous félicite pour votre élection à la présidence de notre Gouvernement fribourgeois pour l'année prochaine. Vous avez dit hier que vous allez parcourir l'année prochaine notre beau canton bilingue, canton qui, par tous les groupes politiques, est souvent vanté à juste titre pour son Université bilingue et pour sa culture bilingue. Vous, Monsieur le Commissaire, et moi, nous avons ensemble, lors de la campagne électorale il y a deux ans, souvent souligné l'atout économique qu'est le bilinguisme pour le canton de Fribourg.

Cette motion est basée sur le volontariat des enseignants. Je reviens à ma fille, enseignante de 29 ans. Elle me dit que sa génération souhaiterait enseigner certaines branches dans la langue partenaire, selon la méthode «par immersion». La nouvelle génération est plus ouverte et plus mobile: tenons compte de cela!

Le projet ne devrait pas générer beaucoup de frais supplémentaires. Les salaires sont de toute manière payés et les frais de déplacement sont dérisoires compte tenu de l'investissement considérable dans la formation de notre jeunesse. Imaginez le signal qu'on donnerait, nous, le législatif cantonal, si nous refusions cette motion. Nous voulons tous être innovants.

Nous voulons investir dans la formation et la culture. Nous sommes un canton universitaire et nous devons dire oui à cette motion, sinon nous perdons la face.

Merci de votre clairvoyance, de votre soutien et de votre attention.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Region Murten, einer der Schulen im Kanton, die bereits Immersionsprojekte durchführt und dazu langjährige Erfahrung mit der Zweisprachigkeit hat. Heute nehme ich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zur vorliegenden Motion Stellung.

Im zweisprachigen Kanton Freiburg die Partnersprache korrekt sprechen und schreiben zu können, ist ein klares und unmissverständliches Ziel, das während der obligatorischen Schulzeit erarbeitet werden muss. Dieses Ziel will die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei klar stützen helfen. Sie ist daher wie die Motionäre mit einer grossen Mehrheit überzeugt, dass der Erwerb der Partnersprache durch immersiven Unterricht gefördert werden kann. Eine Präzisierung im aktuellen Schulgesetz erachtet sie daher als wichtig und nötig.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei befürchtet aber, dass in den rein französisch- und deutschsprachigen Regionalschulen des Kantons die Zielerreichung mit der heutigen Gesetzgebung ungenügend bleibt. Der immersive Unterricht, zusammen mit der Anwendung von Sprachlernmethoden, soll daher flächendeckend im Kanton Niederschlag finden. Mit diesen Instrumenten verspricht sich die Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei eine schnellere Zielerreichung. Dazu sind Projektwochen, Sprachaustausche in Form eines Sprachenbades und Unterrichtsaktivitäten zur Förderung der Partnersprache, wie sie zum Teil bereits praktiziert werden, zu befürworten. Unser Kanton bietet sich mit seiner Zweisprachigkeit ganz natürlich dazu an. Diese Chance sollte wahrgenommen werden.

Persönlich konnte ich in den Schulen von Murten bisher nur positive Erfahrungen mit der Immersion sammeln, ohne dass die zusätzliche Gesetzgebung erweitert worden wäre. Murten hat aber genauso wie Freiburg eine ideale Voraussetzung mit deutsch- und französischsprachigen Schulen am selben Standort. Entscheidend für einen erfolgreichen immersiven Unterricht und die Durchführung von Immersionsprojekten werden weiterhin die Freiwilligkeit und die Motivation der Lehrpersonen sein. Wie ich schon mehrmals erwähnt habe und heute gerne noch einmal wiederhole, ist die Zweisprachigkeit ein Trumpf und zugleich ein Standortvorteil unseres Kantons. Die Zweisprachigkeit kann aber nur Realität werden, wenn sie gelebt wird. Gut gelebte Zweisprachigkeit erfordert einen laufenden Prozess, der ständig gepflegt und weiterentwickelt werden muss. Der selbstverständliche Umgang mit der Partnersprache fördert den gegenseitigen Respekt, das Verständnis und die Sensibilität für die andere

<sup>1</sup> Déposée et développée le 6 février 2018, BGC p. 273; réponse du Conseil d'Etat le 8 octobre 2018, BGC p. 3887.

Sprache und deren Kultur. Die Partnersprache zu verstehen, bedingt aber auch, sie anwenden zu können. Diese Praxis der Zweisprachigkeit bewährt sich und bevorteilt uns Freiburgerinnen und Freiburger in vielen Belangen. Mit Immersionsunterricht an allen obligatorischen Schulen kommen wir diesem Ziel ein Stück näher.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich die Überweisung der Motion für ein Erlernen der Partnersprache durch Immersion.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Ich habe die grosse Ehre, im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion in dieser sensiblen Thematik Stellung zu beziehen. Da ich mich nicht wiederholen möchte, beziehe ich mich dabei gleichzeitig auf das nächste Mandat, das Mandat der Fraktion Mitte Links Grün, das in die gleiche Richtung zielt, wenn auch auf unterschiedlichen Wegen. Es vergeht praktisch keine Session, ohne dass in diesem Parlament über die Förderung der Zweisprachigkeit gesprochen wird. Diese Tendenz ist positiv und ein Zeichen einer erhöhten Sensibilität für das Thema der Zweisprachigkeit in unserem Kanton. Wir haben es ja in der Zwischenzeit sogar geschafft, dass ganze Sessionen ausschliesslich auf Deutsch geführt werden. Das wird sich aber offenbar nächstes Jahr etwas ändern, wie wir gestern gehört haben.

Bei all diesen positiven Zeichen wird aber immer wieder festgehalten, dass es eben nicht reicht, nur immer von der Förderung der Zweisprachigkeit zu sprechen, es aber gleichzeitig nicht zu schaffen, die kommenden Generationen von Freiburgerinnen und Freiburgern und deren Eltern für den Nutzen und die Wichtigkeit der Zweisprachigkeit zu motivieren und sie davon zu überzeugen. Daher kann man sowohl dem Anliegen der Motionäre Wüthrich und Mauron sowie auch dem Anliegen der Fraktion Mitte Links Grün einiges an Sympathie abgewinnen. Das ist auch in der Christlichdemokratischen Fraktion eindeutig der Fall. Wo anders als in den Klassenzimmern der obligatorischen Schule könnten die Chancen höher sein, um das Ziel der nachhaltigen Förderung der gelebten Zweisprachigkeit zu erreichen?

Trotz aller Sympathie für das Anliegen gehen beide Vorstösse in der präsentierten Form für eine Mehrheit – nicht für alle – der Christlichdemokratischen Fraktion zu weit. Es soll in diesem sensiblen Thema mit Druck und mit eher unrealistischen Vorstellungen in die pädagogischen Strukturen des obligatorischen Unterrichts eingegriffen werden und das nach Ansicht der Fraktion Mitte Links Grün sogar mit Geld aus den Nationalbankgewinnen. Im Grundsatz kann die Christlichdemokratische Fraktion den ablehnenden Argumenten des Staatsrates sowohl aus pädagogischer Sicht wie auch aus finanztechnischen Überlegungen folgen und wird sowohl die Motion Wüthrich/Mauron wie auch den Auftrag

der Fraktion Mitte Links Grün in der präsentierten Form grossmehrheitlich ablehnen.

Wir stellen in Frage, dass es am Geld liegt oder an einer fehlenden gesetzlichen Grundlage, wenn es bis heute nicht oder nicht so gelungen ist, wie wir uns das vorstellen, den Immersionsunterricht und zweisprachige Klassen im obligatorischen Unterricht einzuführen. Wir haben dazu das Beispiel der OS-Murten, wo es trotz einem bereitgestellten konkreten Angebot schlussendlich nicht gelungen ist – es gab aber auch zeitliche Aspekte, das stimmt –, das Interesse der Schüler und Eltern für den zweisprachigen Unterricht zu wecken. Die Interessenlage der Schüler und Jugendlichen in diesem Lebensabschnitt ist einfach anders und der Sinn und der Nutzen eines zweisprachigen Unterrichts wird leider – und ich möchte dies sehr betonen – oft auch von den Eltern viel zu wenig anerkannt. Gut gemeinte und teure Projekte, die zudem aufoktroiert werden sollten, würden wohl ins Leere laufen, weil die Zeit dafür in diesem Stadium einfach noch nicht reif ist.

Wir haben andere Beispiele, Feststellungen in der Sekundarstufe II, wo sich die zweisprachigen Maturaklassen sehr grosser Beliebtheit erfreuen. Das muss man sagen. Wir haben auch in Grangeneuve in der Schule sehr gute Beispiele, wo diese Zweisprachigkeit sehr gut funktioniert, weil die Jugendlichen dort etwas älter sind und reifer für diese ganze Geschichte.

Ein anderes Problem sind vielleicht die mangelnden Kompetenzen und zum Teil leider auch der fehlende Wille der Lehrpersonen für den Immersionsunterricht. Auch hier ist es aus unserer Sicht nicht eine Frage des Geldes oder einer fehlenden gesetzlichen Grundlage, sondern eben eher eine Frage der Grundbildung an der PH und eines allgemeinen Umdenkens unserer Lehrkräfte in dieser Frage. Es braucht an vielen Orten also noch etwas Überzeugungsarbeit, aber nicht mit teuren und eher unrealistischen oder aufgezwungenen Projekten.

Vielleicht noch zum finanziellen Teil der Fraktion Mitte Links Grün. Die Zweckbindung des Nationalbankgeldes kommt für die Christlichdemokratische Fraktion überhaupt nicht in Frage.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). Vous pouvez deviner que je parle pour une minorité de notre groupe. Mon lien d'intérêt: j'essaie ici et dans la vie quotidienne d'être le plus possible trilingue et cela me sert beaucoup.

J'aimerais souligner l'ambition de notre canton, évoquée à plusieurs reprises, de favoriser ce bilinguisme et de l'utiliser comme un élément différenciateur de notre canton. Etant située à la frontière des langues, je suis franchement un peu étonnée de lire dans le rapport du Conseil d'Etat qu'on se réfère aux plans de formation suisse ou européen. C'est typiquement suisse. On s'oriente à la moyenne et si on a l'ambi-

tion d'être meilleurs que les autres, je trouve que ce n'est pas très utile de se référer à la moyenne et d'aspirer à des connaissances que tous les autres cantons suisses ont, comme les canton de Schaffhouse, de Zurich ou d'autres.

Chers Collègues Députés romands, j'ai constaté à ce sujet que ce sont souvent les alémaniques qui s'expriment. J'aimerais quand même vous dire que, même dans les journaux francophones, il y a déjà quelques années, il était écrit que l'Université de Genève avait des résultats qui montrent que le multilinguisme était un avantage économique. Un Suisse ayant de très bonnes compétences en allemand et en français gagne en moyenne 23% de plus qu'un collègue qui ne parle qu'une des deux langues. Il y a donc un intérêt économique. Mais, quand on parle de l'immersion, c'est en fait une manière d'apprendre la langue.

Die Immersion ist das Eintauchen in eine Sprache. Bei dieser Methode ist die neue Sprache die Arbeits- und Umgangssprache, wobei nach dem Prinzip «eine Person, eine Sprache» gearbeitet wird, das heisst, dass eine Lehrperson nur Deutsch spricht und eine andere nur Französisch. Alles, was die fremdsprachige Lehrkraft sagt, wird durch die Mimik und Gestik oder durch Zeigen verstärkt, aber nicht durch eine Übersetzung.

Wir haben es debattiert: Warum ist Immersionslernen denn kindgerecht? Weil Immersionslernen die Kinder ohne Druck an die Sprache heranführt. Weil Immersion den Kindern ihr individuelles Tempo lässt. Weil es intuitives Sprachlernen ermöglicht. Und weil Immersionslernen sehr vielfältig und damit eben individuell ist. Beim Immersionslernen ist die Sprache nicht das Thema, sondern nur ein Werkzeug. Wir fragen uns: Ist ein Kind überfordert mit Immersionslernen? Es gibt Studien, die beweisen, dass mittels der Immersionsmethode – idealerweise bereits ab dem 1. Schuljahr – eine zweite Fremdsprache einbezogen werden kann. Sie stellt nachweislich keine Überforderung dar. Im Gegenteil: Kinder, die sehr früh den Zugang zur Mehrsprachigkeit haben, sind sogar längerfristig kognitiv leistungsfähiger. Zudem werden Sprachen eben gut erworben, wenn man viel Zeit mit der Sprache verbringt und im Kontakt mit ihr ist.

J'ai déjà fait hier allusion aux études au Canada, car, avec le Québec, l'immersion et l'apprentissage de deux langues, c'est quelque chose qui y a été fortement étudié. J'ai plongé dans les études et elles ont montré que le développement de la langue maternelle n'est pas affectée avec l'apprentissage immersif. Le niveau de maîtrise linguistique d'enfants qui ont appris avec l'immersion dépasse considérablement le niveau d'enfants du même âge qui ont appris la langue d'une manière classique.

Das Ziel der Mehrsprachigkeit kann am besten erreicht werden, wenn das Potential des frühen Fremdsprachenlernens genutzt wird. Junge Kinder sind fremden Sprachen und Kulturen gegenüber unvoreingenommen, sie imitieren und reproduzieren gerne andere Sprachen und haben ein ausge-

sprochenes Interesse am Sprachhandeln. Kinderarzt Remo Largo sagt, es sei ein pädagogischer Sündenfall, wenn man den Kindern auf der Primarstufe die Fremdsprache analytisch beibringen wolle.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de faire un pas et de vivre selon l'ambition qu'on a évoquée plusieurs fois dans cette enceinte et d'accepter cette motion.

**Ballmer Mirjam** (VCG/MLG, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt, si ce n'est que je fais partie d'une famille bilingue, qui vit l'immersion tous les jours. C'est pour ça que je vais aussi la pratiquer maintenant.

Le bilinguisme est un sujet qui caractérise ce canton et qui signifie une énorme chance. Une des ressources les plus importantes pour Fribourg, c'est l'éducation et la formation de notre population à tous les niveaux: écoles, université, institutions spécialisées, etc. Là, c'est aussi le bilinguisme qui fait la différence, qui nous met en avant. Il faut en profiter.

La motion des députés Mauron et Wüthrich propose un instrument pour ça: l'immersion. Le but est d'encourager les enseignants et enseignantes à utiliser notre langue dans les disciplines autres que celles destinées spécifiquement à l'apprentissage des langues. Le Conseil d'Etat montre, dans sa réponse, les activités qui sont déjà en cours. C'est très bien et on voit qu'il y a une bonne volonté, plein d'idées et un grand engagement par le Département, les écoles, les enseignants et enseignantes, qui tous aimeraient répondre aux besoins de la population. Mais, même le canton dit sur son site web que cette ouverture se fait en fonction des compétences des enseignants et enseignantes, des possibilités d'échange de compétences au sein des établissements scolaires, des contingences locales et, c'est le point crucial, des moyens et ressources pédagogiques à disposition. C'est exactement ce que la motion veut, plus de moyens et de ressources pour plus d'immersion.

Le groupe Vert Centre Gauche est convaincu qu'il faut encourager et soutenir les responsables avec une base légale concrète, qui laisse assez de flexibilité pour des spécialités régionales, mais qui assure aussi un financement suffisant. Les enseignants et enseignantes ne doivent pas seulement être motivés à participer à un tel programme mais doivent par exemple aussi être indemnisés pour les dépenses complémentaires.

Nous soutenons alors à l'unanimité la motion, en espérant que le bilinguisme soit encore plus promu.

**Jakob Christine** (PLR/FDP, LA). Guten Tag, bonjour tout le monde. Voilà, ça ne fait pas mal de parler les deux langues. Nous sommes dans un canton qui a une grande chance et nous n'en profitons pas. La motion de nos collègues Wüthrich et Mauron est nécessaire pour la population du canton de

Fribourg et surtout pour les jeunes. S'il vous plaît, dites oui à cette motion.

Wir leben in einem Kanton, in dem zwei Drittel der Bevölkerung Französischsprachig sind und ein Drittel Deutschsprachig. Wir befinden uns auf der Sprachgrenze und wir nützen dies nicht besser aus! Alle Türen stehen Personen weit offen, wenn sie in unserer Schweiz die beiden Hauptlandessprachen sprechen. Schauen Sie doch nur Alain Berset an, perfekt zweisprachig. Ermöglichen wir unseren Kindern bereits im zarten Kindergartenalter, diese zwei Sprachen zu erlernen. Jeder weiss, dass Kinder in diesem Alter sehr aufnahmefähig sind und die andere Sprache spielerisch am besten lernen. In erster Linie geht es darum, einander zu verstehen und miteinander zu sprechen. Es ist für die Kinder dieses Kantons ein grosser Vorteil, in einem Kanton aufzuwachsen, wo beide Sprachen gelebt und gelernt werden können. Hierbei ist der Staat für die Rahmenbedingungen zuständig und sollte dazu Hand bieten und die Motion annehmen.

Wir sprechen bereits über 50 Jahre davon, dass man die beiden Sprachen besser vereinigen sollte. Da es mit der Freiwilligkeit so eine Sache ist und nicht jeder einsehen will, wie wichtig die andere Sprache für ihn in Zukunft ist, müssen wir dies halt gesetzlich festlegen.

La mise en place de cette mesure supplémentaire aura également un coût, mais le canton de Fribourg, prétendument bilingue, doit se donner enfin les moyens de ses ambitions et ne pas brader cette chance du bilinguisme pour des questions de financement uniquement, au vu de la fortune de l'Etat notamment.

Geben wir uns einen Ruck und sagen Ja zu dieser Motion – eine Chance für unsere Jugend in diesem Kanton.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). En préambule, je vous assure n'avoir aucun lien d'intérêt avec cette motion. Par contre, tenant compte du niveau médiocre de ma culture générale, tant en français qu'en allemand, j'ai cherché la définition au sens propre et français de du mot immersion: action de plonger un corps dans un liquide. Facile. Vous prenez un petit élève singinois, vous le plongez dans la Sarine et il parle le français. (*Rires.*) Inutile, il sait déjà parler le français et, souvent, occupera les meilleurs postes à responsabilités réservés aux parfaits bilingues. Ou vous prenez un petit élève sarinois, vous le plongez dans la Singine, il parle l'allemand. Facile. Trêve de plaisanteries. Alors là, j'ai vraiment réalisé tous les sens figurés de l'immersion.

Le groupe libéral-radical a étudié attentivement cette motion des députés Peter et Pierre. (*Rires.*) Au nom du groupe libéral-radical, je peux vous assurer que l'ensemble des députés du parti relèvent l'importance du bilinguisme ainsi que de toute forme d'enseignement d'une langue partenaire pour le bien de notre jeunesse, pour leur avenir, aussi pour le rayonnement de notre canton, pour sa culture, pour ses institutions et

sa population. Par contre, la majorité du groupe estime qu'on ne doit pas légiférer davantage sur cette question. En effet, la législation actuelle permet d'atteindre les buts demandés par les motionnaires, autant par la loi scolaire entrée en vigueur en 2015 que par le concept langues en élaboration, un projet en route.

Les bases légales existent et il faut consolider les projets existants. On a tout en mains pour bien faire, pour atteindre les buts des motionnaires. Encore faut-il que les acteurs de l'enseignement d'une langue partenaire soient motivés, avec la volonté d'en faire encore plus, tant ils sont déjà sollicités, engagés dans les tâches quotidiennes d'enseignants et de responsables d'établissement, dans cette société moderne, toujours plus exigeante. Bien sûr, merci à tous ces professionnels passionnés et dévoués à l'enseignement d'une langue partenaire. Renforçons l'essentiel pour les élèves qui sont déjà limités. Ne faisons pas plus pour une élite d'élèves qui sont capables d'apprendre quatre langues simultanément. Ceux-ci, l'avenir leur appartient déjà. Utilisons les mesures existantes, c'est la sagesse pour les plus faibles et la raison pour les plus forts. En ce qui concerne le mandat sur le même thème, qui propose des moyens financiers pour la promotion des classes bilingues et des projets d'immersion, le groupe, à l'unanimité, rejette ce mandat et vous invite à en faire de même.

En ce qui concerne la motion Peter et Pierre, la majorité du groupe ne la soutiendra pas, avec les considérations évoquées.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Der Bilinguisme, die gelebte Zweisprachigkeit des Kantons Freiburg, wird bei jeder Gelegenheit hervorgehoben und unterstrichen und als Trumpf genannt. Aber die Realität sieht anders aus. Die Mehrheit der Freiburgerinnen und Freiburger ist nicht bilingue, ist nicht zweisprachig. Dies muss geändert werden und hätte schon lange verbessert werden sollen. Und wo kann dies besser geschehen als in der Schule? Ganz nach dem Motto: Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans nimmermehr. Ich anerkenne, dass in den vergangenen Jahren in den Schulen viel gearbeitet wurde, dass Fortschritte gemacht wurden, aber leider noch zu wenig. Gehen wir endlich einen grossen Schritt vorwärts und werden proaktiv. Lassen wir den Schulen und den Lehrkräften die Möglichkeit, schon auf den untersten Stufen freiwillig Immersionsunterricht auszuüben.

Ich höre und lese immer nur von Problemen, Schwierigkeiten und Unsicherheiten bei der Umsetzung. Sicher würde es bei der Umsetzung viele offene Fragen geben. Aber wir sind doch nicht hier, um nur Probleme aufzulisten. Nein, meine Damen und Herren, mit den Betroffenen zusammen müssen wir Lösungen suchen, damit wir einen Schritt vorwärts kommen, vor allem müssen wir auch die finanziellen Mittel zur Verfügung stellen. Für diejenigen, die es noch nicht wissen: Wir haben in Düringen – zusammen mit der Gemeinde Marly – vor 20 Jahren mit dem Immersionsunterricht im Kindergarten begonnen. Das gab Anfangsschwierigkeiten, ja,

es hat dann aber sehr gut funktioniert. Und leider – wirklich leider – mussten wir wegen den gesetzlichen Grundlagen aufhören. Ich kann hier Herrn Kolly und Herrn Boschung antworten: Der Wille und die Kompetenz der Lehrpersonen waren da, dies zu machen!

Ich bitte Sie, unterstützen Sie die Förderung der Zweisprachigkeit! Setzen Sie ein Zeichen und bekunden Sie nicht immer nur guten Willen mit «man sollte, man müsste, man könnte, wenn man würde», sondern sagen Sie hier Ja zu dieser Motion und zur Zweisprachigkeit.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Der Staatsrat lehnt die vorliegende Motion ab mit der Begründung, die bedeutende Voraussetzung für das Gelingen des Immersionsunterrichts sei die Freiwilligkeit der Lehrpersonen. Dies sei laut aktuellem Reglement zum Schulgesetz möglich. Ich betone, sei möglich. Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe gestern Abend im amtlichen Tagblatt des Grossen Rates vom September 2006 die sechs Seiten über die Einführung der Simultanübersetzung nachgelesen. Damals, am 5. September 2006, sagte der Regierungsvertreter, damals Herr Staatsrat Corminboeuf, wörtlich: «Die Erziehungsdirektion wird bald ein neues Projekt präsentieren für eine aktivere Lehre der anderen Sprache durch Immersion.» Und etwas später sagte er: «Le Conseil d'Etat constate, qu'il y a beaucoup de bonne volonté dans cette salle», wie auch Kollegin Ursula Krattinger gesagt hat. Etwas Verbindliches von Seiten des Staatsrates ist in diesen vergangenen 12 Jahren aber nicht passiert. Darum: Machen wir heute endlich Nägel mit Köpfen! Zeigen wir einmal mehr den guten Willen in diesem Saal. Mit Annahme der Motion verpflichten wir den Staatsrat, das Konzept des Immersionsunterrichtes in einem Gesetz und einem dazugehörigen Reglement festzulegen und umzusetzen. Oder anders gesagt: Das Schulgesetz so zu ändern, dass das Erlernen der Partnersprache durch Immersionsunterricht gewährleistet ist. Deshalb werde ich als Deutschfreiburger der Motion zustimmen und bitte Sie, dasselbe auch zu tun.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Je crois que dans cette salle, tout le monde est pour le bilinguisme, en tout cas publiquement. A l'interne, je crois que tout le monde soutient fondamentalement aussi ce bilinguisme. Maintenant, les déclarations du style «oui pour le bilinguisme, mais plus tard», comme l'a dit aussi ma collègue Ursula Krattinger, je crois que c'est un mauvais signe. Nous devons aujourd'hui donner un signe politique, relativement clair, en faveur de ce bilinguisme. C'est assez simple. En 2000, un projet avait été refusé de justesse, parce que certains enseignants notamment estimaient qu'ils n'étaient pas capables – et je peux bien comprendre – de donner une leçon dans une langue qui n'était pas la leur. Aujourd'hui, on est sur une base volontaire. Il y a, parmi les enseignants, des gens qui souhaiteraient enseigner leur propre branche dans leur langue maternelle, mais dans une classe simplement de l'autre langue. Celui qui ne veut pas, qui estime qu'il n'a pas envie de le faire, il ne le fera pas. Et celui

qui le souhaite, pourra le faire. Quant aux élèves, ils seront eux tous bénéficiaires et pourront bénéficier de ce pool d'enseignants qui viendront leur enseigner, que ce soit l'histoire, la géographie, la gymnastique ou la musique, dans l'autre langue, simplement pour les familiariser déjà de manière passive.

Ce qu'il faut voir, c'est que l'on apprend l'allemand lorsqu'on a un langage journalistique, lorsqu'on a des expressions de tous les jours. Le langage appris à l'école ne permet pas de parler et de comprendre l'allemand. On dit dans le rapport du Conseil d'Etat qu'il y a des textes et des mots qui intéressent la vie de tous les jours. Je ne citerai personne, mais une députée broyarde PS disait encore à la séance de groupe – je ne dirai pas de nom – qu'elle avait fait 10 ans d'allemand à l'école mais qu'elle ne comprenait pas et ne parlait pas l'allemand. Et cela se vérifie à chaque instant, y compris lors de certains discours.

Nous avons, dans les explications, des gens qui disent qu'ils veulent refuser ceci. J'écoutais notamment le PDC et je pense à la réponse du Conseil d'Etat. Mais à lire cette longue réponse du Conseil d'Etat, je m'excuse Monsieur le Commissaire, mais j'ai l'impression que vous avez déjà appliqué la motion, que tout est déjà en place. Alors, si tout est déjà en place et qu'on peut quasiment déjà l'appliquer, dites s'il vous plaît que la motion que j'ai rédigée avec Peter Wüthrich enfonce des portes ouvertes, qu'elle est déjà appliquée. Je pense que vous pourrez très bien vivre avec. Si elle est appliquée, les couches supplémentaires peuvent déjà être induites dans votre budget et ça n'en fabriquera pas d'autres. A lire la réponse, j'ai vraiment l'impression qu'on donne tous les moyens pour ce bilinguisme, donnons dans ce cas en plus le signal politique.

Au député René Kolly, j'ai envie de dire que je sais que le groupe libéral-radical n'aime pas légiférer et qu'on veut moins de législation. Il n'empêche, ce matin, nous avons légiféré sur une motion Badoud – Castella, concernant le *littering*. Donc, on peut faire des exceptions. Nous avons ensuite des gens qui nous disent que ça existe déjà au niveau des classes bilingues. Je ne le citerai pas mais, encore hier, un conseiller d'Etat PLR gruérien, comme ça vous ne savez encore pas qui c'est, me disait: «J'ai mes enfants qui ont pu participer aux classes bilingues.» Eh bien, la question était simple: en quelle section étaient-ils? Si vous avez des gens qui sont en PG, ils peuvent participer à ce programme. Pour les G et le EB, il n'y a pas de classes bilingues, notamment dans certaines parties du canton.

Moi, j'aimerais bien qu'il y ait un équilibre, que tout le monde puisse en profiter et je rejoins là ce que disait M. René Kolly, il faut que chaque élève du canton puisse avoir les mêmes chances. On ne doit pas être favorisé parce qu'on est à la frontière des langues. J'ai envie que les élèves de Brünisried, de Granges-Veveyse ou de Torny puissent bénéficier de la

même chance pour apprendre ces langues. Une fois qu'on a fait le tour de ces éléments, on voit qu'il n'y a pas de motif de s'opposer à cette motion. C'est un signal fort qu'on donne aujourd'hui. Il n'y a pas que les alémaniques qui veulent ce bilinguisme, il y a surtout les francophones également et, là je rejoins les personnes qui ont soutenu le texte, je crois que maintenant le signal doit être donné. On doit aller dans ce sens-là. J'invite presque M. le Commissaire à nous confirmer que cette motion concrétise simplement ce qui existe déjà, de manière à éluder encore les dernières personnes qui voudraient dire non, pour les convaincre de voter oui.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Ich habe gut gehört. Die Zweisprachigkeit spielt im Kanton Freiburg eine wichtige Rolle und der Staatsrat teilt diese Auffassung. Das ist klar. Wir haben nie etwas anderes gesagt. Der Grosse Rat hat auch viel gemacht. Ich muss das sagen, zum Beispiel das Schulgesetz. Aber vorher sprachen wir über das Konzept und das ist ein wichtiger Impuls, den Sie gegeben haben. Aber jetzt sind wir in der Umsetzungsphase.

Cette phase d'application et de mise en route de tout ce qui a été lancé et décidé par vous-mêmes prend du temps. Es braucht Zeit. Je ne veux pas citer un président français, mais il faut parfois laisser un peu de temps au temps. Le bilinguisme ne se décrète pas, il se construit et se vit. Plusieurs l'ont relevé. Vous ne pouvez pas l'imposer. On crée les *Rahmenbedingungen* les plus favorables possible, oui, mais à un moment donné ce sont les uns et les autres qui doivent s'y mettre, le vivre et l'empoigner. Et nous vivons maintenant cette phase, avec tout ce qui a déjà été lancé. En aucun cas le Grand Conseil ne devrait avoir honte. Si aujourd'hui – je l'espère – cette motion, qui est un petit peu un effet de manche tout de même, ne passait pas... Et je n'ai pas peur de relever, en comparaison à d'autres cantons, l'effort immense entrepris à Fribourg, par le législatif, l'exécutif et la population, de manière générale. Le dispositif légal actuel, la loi scolaire, l'article 12, les 5 ou 6 articles du règlement d'application mettent en forme l'immersion. On ne fait rien d'autre que cela actuellement. Ceux et celles qui ont dit qu'on n'a rien fait depuis 12 ans ou depuis 5 ans... Non, s'il vous plaît, non, nous n'avons pas rien fait. Nous avons fait un énorme travail. Les jeunes générations que nous connaissons, qui sont nos enfants, qui sont peut-être même déjà parfois nos petits-enfants pour certains, témoignent aussi des résultats ou des premiers fruits de tous ces efforts. C'était la raison d'être des 10 pages de réponse. Monsieur le Député, je ne dis pas que votre motion n'est pas intéressante. Pour une bonne part, elle enfonce des portes ouvertes, je le dirais plutôt de cette manière. Mais, il n'y a pas une mesure nouvelle qui s'appellerait «immersion», qui n'existe pas maintenant et que cette motion introduirait dans le canton de Fribourg. Les articles du règlement d'application mettent en œuvre les quatre dispositifs d'immersion prévus par la loi, à savoir d'une part des séquences d'enseignement dans l'autre langue, des classes bilingues, la douzième année

linguistique très fréquentée et les échanges linguistiques entre les classes obligatoires. Ces éléments-là s'étendent, se répandent et se renforcent de manière significative. Mais j'aimerais quand même dire que sur le fond, on est dans le domaine de la liberté des uns et des autres. Et moi, comme directeur de la DICS, je ne peux imposer une formation initiale dans une autre langue que la langue maternelle. Ce sont les constitutions fédérale et cantonale qui veulent cette liberté de la langue et la nécessité des uns et des autres de pouvoir se former dans leur langue maternelle. Ça n'empêche pas de faire l'effort d'acquérir des connaissances solides dans les autres langues et il n'y a pas que l'allemand, déjà même au niveau primaire. Cette liberté est un élément fondamental. On doit travailler avec cela et on ne peut pas simplement décréter le bilinguisme. Je m'élève aussi contre l'idée qu'on entend très, très souvent qu'il suffit – et M. le Député Kolly l'a rappelé – de plonger – dans la définition la plus simple de l'immersion – les enfants dans un bain alémanique ou un bain francophone. On s'imagine le cerveau être une pure éponge et, hop, on le sait. Oui, c'est vrai, ça existe. Oui, il y a de nombreuses familles à la frontière des langues, où c'est une réalité. Oui, on peut encourager aussi dans ce sens-là. Mais, premièrement, ce n'est pas aussi répandu et facile que cela, comme j'ai pu entendre dans un débat un neurologue fribourgeois le rappeler. Deuxièmement, le but de l'école est double, en tout cas sous cet angle. Il est de donner les meilleures connaissances en solidité dans l'autre langue, la langue 2, mais il n'est pas de faire des enfants fribourgeois de parfaits bilingues à la fin de l'école obligatoire en 11 H. Personne en Suisse n'a cet objectif-là. Et si c'était l'objectif ultime à atteindre, on le ferait au détriment des autres branches qu'il s'agit d'acquérir, d'un programme qui est dense et lourd, déjà au niveau primaire, qui comporte bien d'autres domaines et des domaines qui sont aussi à maîtriser pour des enfants. Il y a donc un ensemble de choses à acquérir ensemble.

La Direction et le Conseil d'Etat ont également le souci de ne pas laisser de côté des enfants qui auraient moins de facilité. Tous doivent pouvoir bénéficier des efforts d'immersion, comme ils sont actuellement réalisés, et pouvoir bénéficier des meilleures connaissances dans l'autre langue, à savoir l'allemand, respectivement le français, puisque ce sont les deux langues cantonales officielles. J'ai le souci aussi qu'il n'y ait pas seulement des classes bilingues pour les meilleurs, parce que c'est un peu ce qui se passe maintenant avec un développement plutôt élitiste. On doit pouvoir apprendre l'autre langue de la meilleure manière que l'on soit en «exigences de base», en «générale» ou en «pré-gymnasiale», pour parler du CO.

J'aimerais aussi rappeler qu'en termes de mise en exécution de ces mesures et du dispositif d'immersion, nous faisons des efforts importants et ils se voient dans le budget que je vous ai présenté avant-hier en particulier. A la rentrée 2017–2018, il y avait 14 CO qui proposaient des mesures d'immersion. Ils sont 18 cette année. Il y avait quelque 45 classes, on les

a doublées à la rentrée de cette année. Il y avait quelque 80 enseignants, on les doublés. On avait quelque 1000 élèves, on les a doublés. Tout cela se répercute notamment avec des ouvertures de classes bilingues beaucoup plus grandes et qui sont constituées dès qu'il y a assez d'enfants, puisque c'est une base volontaire. En d'autres termes, on a beaucoup plus de classes bilingues proportionnellement aux autres, ça veut dire beaucoup plus aussi de besoins d'enseignants, parce qu'il faut évidemment maîtriser les deux langues, mais surtout des classes qui sont plus petites pour que les choses puissent bien se passer. Je me retrouve à vous demander des équivalents plein-temps pour l'enseignement, alors qu'on peut avoir des effectifs qui sont stables. Mais, évidemment, c'est un des facteurs qui portent aussi et c'est un des coûts, comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé, qui sont déjà pris en charge maintenant. Je précise que lorsqu'on fait des échanges d'enseignants, ce qui est déjà fait actuellement, notamment avec les échanges linguistiques obligatoires en 8 H, tous les frais qui sont pris en charge le sont déjà maintenant: frais de déplacement, décharges etc. Si je généralise ce qui se fait maintenant dans certains endroits au niveau du canton, alors là oui, je peux vous assurer que ce sont des moyens financiers qui seront extrêmement importants.

J'aimerais ajouter également que les échanges linguistiques se développent, mais tiennent compte de la réalité fribourgeoise, puisque le 75% des enseignants sont francophones et les 25% sont alémaniques. C'est bien de vouloir faire des efforts, mais je ne peux pas non plus simplement inventer des personnes que nous n'avons pas. Je ne peux pas inventer des enseignants qui maîtrisent comme ça parfaitement les langues, tout en sachant que notre HEP fait un effort significatif depuis quelques années. Elle est réputée comme HEP bilingue et il y a même des candidats, je le sais, qui préfèrent ne pas venir à Fribourg parce qu'on exige beaucoup en terme de maîtrise des autres langues. Ils vont dans une autre HEP et reviennent sur Fribourg ensuite, en ayant contourné un peu l'obstacle. C'est vous montrer l'effort qui est déjà entrepris aujourd'hui. J'aimerais insister là-dessus.

Je n'aimerais pas prolonger, Monsieur le Président, sans donner l'exemple du meilleur endroit du canton et plusieurs intervenants et intervenantes de Morat l'ont fait: à Morat, il y a de nombreux exemples et expériences qui sont menées. Ce sont vraiment des exemples pour moi de ce qui est fait. Morat, c'est le vivier cantonal où l'on a, de la manière la plus équilibrée, les alémaniques et les francophones du canton. On a essayé d'échanger des enseignants, il y a eu plusieurs expériences qui ont été faites et on s'est rendu compte qu'il y avait déjà des obstacles de culture de l'enseignement. Ce n'est pas la langue, c'est la manière de concevoir l'enseignement. C'est déjà ce genre d'élément à digérer, si je puis dire, pour favoriser ensuite les échanges. Et ça ne s'improvise pas non plus, ça se travaille dans la durée. Nous avons fait l'expérience des filières bilingues. La filière bilingue n'est pas la classe bilingue; ce sont des locuteurs francophones et

alémaniques parfaits, de vrais bilingues, qui parlent déjà en famille français et allemand, qui viennent en classe et qui ont tantôt un enseignement en français, parce que le professeur est francophone, tantôt en allemand, parce que le professeur est alémanique. Ils comprennent l'oral et l'écrit dans les deux langues, sans difficulté. Nous n'avons pas réussi, dans un premier temps, à atteindre les douze élèves que nous espérions (il n'y en a eus que 6), parce qu'il y a eu toute une série de freins qui se sont opposés (connaissances de la chose, crainte des parents qui ont eu peur que leurs enfants, puisqu'on a pris là où il y avait le plus d'élèves, en section «générale», ne puissent pas ensuite passer au collège, etc.). Il a fallu réexpliquer, relancer. J'ai bien l'espoir, et j'en suis convaincu, qu'à la rentrée 2019–2020, on pourra ouvrir cette filière tout simplement à Morat. Mais il en a fallu, des efforts, avec la bonne volonté de tous. La motion, en parlant d'immersion, introduit la croyance pour beaucoup de monde qu'il y a un élément nouveau qui va apparaître. Et ça, c'est pour moi l'élément-clé qui me pousse à vous dire non. Réalisons ce que nous avons maintenant, mettons notre énergie à aller jusqu'au bout. On a quasiment tous les CO du canton qui pratiquent l'enseignement de la langue II en immersion et on les aura tous avant la fin de législature. C'est déjà le cas depuis cette année pour tous les collèges, pour toutes les écoles de commerce ainsi que pour toutes les écoles de culture générale. On a commencé maintenant avec pratiquement une dizaine de classes dans le primaire. C'est là que le poids doit se porter maintenant: l'extension des mesures d'immersion au niveau primaire. Il n'y a aucune raison d'adopter une loi ou plutôt une motion qui demande de modifier une loi, alors que tous les éléments sont là et que le problème ne se limite pas à l'introduction d'un mot qui va plutôt cabrer quelque chose ou les réactions des uns et des autres, plutôt que de mettre toute son énergie à aller de l'avant avec la phase d'application qui est la nôtre maintenant. Je vous invite vivement à refuser cette motion. Ça ne veut pas dire que vous êtes contre le bilinguisme, vous avez déjà multiplement prouvé que vous êtes pour, ça veut simplement dire qu'on avance dans ce canton de manière pragmatique, pas après pas, mais de manière sûre et vraie.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je ne peux que confirmer les propos tenus par mon collègue. Je vous appelle ici à ne pas vous donner bonne conscience en légiférant à chaque session.

Es muss nicht in jeder Session ein Gesetz gemacht werden, um sich ein gutes Gewissen zu geben. Man muss die Zweisprachigkeit leben.

J'ai reçu le mandat de travailler un postulat sur le bilinguisme de l'administration. Je ferai des propositions qui concerneront aussi le Grand Conseil. J'aimerais dire que depuis quelques mois, j'ai la chance de rencontrer les autres cantons. On a tendance à dire que la Suisse aime s'auto-flageller, eh bien, je dois dire que Fribourg en est encore un plus grand spécialiste. Ça me fait parfois dresser les cheveux quand j'en-

tends que d'autres cantons se proclament les champions du bilinguisme, en font de grands *cocorico*, alors qu'à Fribourg on en fait trois fois plus, et ça, je peux vous l'affirmer. Quand Berne dit qu'ils sont champions du bilinguisme et qu'ils ne traduisent pas tous leurs documents, à Fribourg on le fait et il faut aussi savoir se vendre parfois. J'aimerais relever ici tout ce que fait Fribourg et relever aussi – mais ça on le savait – qu'ici nous sommes tous favorables au bilinguisme.

Enfin, j'ai un deuxième petit message, moins agréable. On vient de clôturer les budgets et j'entends certains députés – je dis bien certains, je ne mets pas tout le monde dans le même panier – qui crient au scandale à chaque budget parce que les charges augmentent mais qui chaque jour de session nous demandent d'investir plus, de financer plus. Alors, bien évidemment, ce double langage, cette incohérence, peut mettre le Conseil d'Etat dans l'embarras. En soi, ce n'est pas très grave, mais ça met en doute la crédibilité des institutions et ça, c'est plus grave. Donc, je vous appelle à plus de cohérence. Travaillons, vivons le bilinguisme!

Leben wir die Zweisprachigkeit nicht nur mit Gesetzen, sondern mit Taten.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 48 voix contre 29. Il y a 6 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 48.*

#### *Ont voté non:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Colomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/

CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 29.*

#### *Se sont abstenus:*

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 6.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

### **Mandat 2018-GC-21 – Laurent Thévoz/ Bernadette Mäder-Brühlhart/Christa Mutter/ Paola Ghielmini Krayenbühl/Sylvie Bonvin- Sansonnens/André Schneuwly/Benoît Rey/ Bruno Marmier/Cédric Péclard/Claude Chassot Promotion des classes bilingues et des projets d'immersion grâce au bénéfice de la BNS<sup>1</sup>**

#### Prise en considération

**Pasquier Nicolas** (VCG/MLG, GR). Monsieur le Commissaire du gouvernement, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, je n'ai pas de lien direct avec l'objet, si ce n'est que j'enseigne dans une école professionnelle.

In den Berufsschulen des Kantons werden auch zweisprachige Ausbildungen angeboten. Aber ich unterrichte selber nicht in zweisprachigen Klassen, denn ich fühle mich dabei noch nicht wohl, weil ich als Student erst zu spät diese Zweisprachigkeit gelebt habe. Das war erst an der Uni, und ich bedauere es, weil es zu spät war.

**Wicht Jean-Daniel** (SC,PLR/FDP). Je prends la parole au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je ne vais, en effet, pas refaire le débat sur le bilinguisme, tout le monde convient qu'il s'agit d'un objectif stratégique pour notre canton et qu'il est important de le soutenir. Monsieur le Commissaire, vous avez rappelé qu'on ne peut pas imposer une formation dans une autre langue, et c'est juste, mais on doit être en mesure d'en donner la possibilité à ceux qui le veulent. A ce sujet, l'exemple de Morat, cité dans la réponse du Conseil d'Etat, est éloquent. Une classe n'a pas été ouverte, car il n'y avait que douze élèves inscrits. Selon les critères classiques, ceci est insuffisant pour justifier l'ouverture d'une classe, il est pourtant logique que lorsqu'une nouvelle offre d'enseignement arrive, seul un nombre restreint d'élèves s'y intéresse.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 février 2018, BGC p. 275; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2018, BGC p. 3188.

Attendre que le nombre d'inscriptions soit suffisant peut impliquer d'attendre très longtemps. Au contraire, en créant une classe malgré un effectif modeste, elle servira de référence et d'exemple pour les autres élèves, et suscitera indéniablement de l'intérêt. Par analogie, les nouvelles entreprises ne sont pas forcément rentables dès la première année, il faut savoir investir pour avoir un retour quelques années plus tard. Il est donc opportun de mettre en marche la machine et de lui donner des moyens, même si, dans un premier temps, les effectifs ne sont pas atteints. Dans cette optique, le fond que nous souhaitons créer doit permettre de financer ces classes de pionniers dans l'enseignement du bilinguisme, aux niveaux primaire et secondaire. Le bénéfice de la BNS ne doit pas être noyé dans notre budget de fonctionnement, il doit servir à atteindre les objectifs stratégiques tel que celui-ci, qui est proposé dans le présent mandat. Je vous invite donc, au nom du groupe Vert Centre Gauche à soutenir ce mandat.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Mesdames, Messieurs, chers collègues, le groupe UDC a pris connaissance, avec intérêt, du mandat de l'alliance centre-gauche. Il s'étonne, néanmoins, de l'intitulé du mandat, «Promotion des classes bilingues et des projets d'immersion grâce au bénéfice de la BNS», alors que le mandat propose d'affecter la plus grosse part, 15 millions, à un crédit d'impôt, contre 10 millions seulement, entre guillemets, à la promotion des classes bilingues et des projets d'immersion. Si nous reprenons les choses dans l'ordre, le groupe UDC pourrait être favorable au crédit d'impôt de 15 millions prélevé sur le bénéfice de la BNS. Nous rappelons, à cet effet, qu'un certain nombre de députés UDC et PLR l'avaient déjà proposé, un mois avant le mandat de l'ACG, à raison d'un crédit de 80 frs par personne vivant dans un ménage commun. Suite au refus du Conseil d'Etat, et surtout des trois autres groupes présents dans ce Parlement, dont l'ACG, les députés avaient retiré ce mandat. On constate qu'il aura fallu à l'ACG, un mois de réflexion supplémentaire, pour venir avec un mandat comparable, sur ce point en tout cas. Nous pourrions, dès lors, proposer un fractionnement de ce mandat, mais on se rend bien compte qu'il n'y a pas, dans ce Grand Conseil, de réelle volonté politique, sauf à l'UDC, pour baisser la charge fiscale, qui pèse sur les Fribourgeois. Quant à la promotion des classes bilingues, je ne vais pas rallonger, le groupe UDC, favorable à l'apprentissage de la langue partenaire par immersion, vous renvoie à la motion Wüthrich-Mauron, que nous avons soutenue, et qui vient d'être acceptée. Avec ces considérations, le groupe UDC refuse le mandat.

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). Chers membres du gouvernement, chers collègues, le groupe PS a bien pris connaissance de ce mandat. Notre groupe est persuadé que le bilinguisme, comme vous l'avez compris, est très important et qu'il faut le promouvoir auprès des enfants et des jeunes de notre canton, et il est convaincu, naturellement, que toutes les démarches visant à renforcer le bilinguisme sont à soutenir. Sur le fond, le PS est donc entièrement d'accord avec ce

mandat, et il le soutiendra. Sur la forme, il est à relever que l'or de la BNS a suscité des convoitises d'autres mandats déjà déposés, comme celui du financement des activités extrascolaires, dans le domaine de la culture et du sport. En outre, une question avait été déposée pour demander la possibilité d'une affectation d'un montant de cet argent à des logements sociaux. Dès lors, il eut été souhaitable que le Conseil d'Etat soumette au Grand Conseil tous les mandats concernant l'affectation de cet argent en même temps. En effet, il serait dommage d'accepter aujourd'hui ce mandat et d'ensuite refuser les autres sous prétexte que l'or de la BNS aura déjà été affecté et que, par conséquent, il ne reste plus rien pour ces autres propositions. Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra ce mandat.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). En ce qui concerne le mandat, qui proposait des moyens financiers pour la promotion des classes bilingues et des projets d'immersion, le groupe PLR, alors à l'unanimité, rejette ce mandat et vous invite à en faire de même, pour les mêmes considérations que le Conseil d'Etat.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Le projet de développement de classes bilingues, d'immersion, comme on l'a discuté, coûte, on viendra avec le coût que cela implique, ça, vous pouvez vous y attendre. En revanche, je ne pense pas que la proposition, qui est faite, de prendre cette somme sur les montants versés par le biais du bénéfice de la Banque nationale reversés au canton, avec la volatilité qu'il a, et contrairement au système que nous avons mis en place, d'un fond qui permet une stabilité de recettes pour le canton, soit une bonne manière de procéder. De plus, l'affectation générale de ces montants est nécessaire, notamment, quant aux arbitrages budgétaires que nous avons, et en fondant nos positions selon des priorités que doit établir le Conseil d'Etat. Je vous invite vivement à rejeter ce mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 43 voix contre 29. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). Total: 29.

*Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 43.*

*Se sont abstenus:*

Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

> La séance est levée à 12h25

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*